

Conseil du 4^e arrondissement

15 SEPTEMBRE 2014

PROCES VERBAL

APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II^e PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

SIXIEME RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le quinze septembre deux mille quatorze à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la mairie du 4^e, sur la convocation en date du neuf septembre deux mille quatorze qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4^e arrondissement de Paris et affichée à la porte de la mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Christophe Girard, Boniface N' CHO, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Vincent ROGER, Pacôme RUPIN, Karen TAÏEB, Ariel WEIL, Martine WEILL-RAYNAL, Evelyne ZARKA.

Absents : Néant

Absents ayant donné pouvoir : Néant

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement, à 19 heures.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Nous allons ouvrir la séance de ce nouveau Conseil d'arrondissement : le quorum est plus qu'atteint.

0420140038**Désignation du secrétaire de séance.****Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement**

Je propose comme secrétaire de séance madame Corine FAUGERON, si vous l'acceptez et si elle le veut bien. Pas d'opposition ? Madame FAUGERON est donc désignée à l'unanimité.

0420140039**Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2014.****Christophe Girard Maire du 4^e arrondissement**

Nous passons à l'approbation du procès-verbal du 30 juin dernier. Avez-vous des remarques à formuler à son sujet ?

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Bonsoir Monsieur le Maire. Il ne s'agit pas vraiment d'une remarque sur le procès-verbal mais puisque cela est lié, je me permets de la faire : nous n'avons plus les comptes rendus *in extenso* des séances du Conseil.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Nous reparlerons de cela lors de l'approbation du nouveau règlement du Conseil. Il y a peut-être eu un malentendu sur ce qui a toujours eu lieu. Ce que nous votons est le procès-verbal, qui est en fait la liste d'émargement avec les présents et le compte rendu. Nous ne votons pas sur ce dernier : il vous est communiqué à titre indicatif et est diffusé sur le site. Celui que nous avons aujourd'hui est le compte rendu du 5 juin. Celui du 30 juin sera fourni pour la prochaine séance.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pour information, je n'ai pas eu non plus celui du 5 juin.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Il est intégré aux documents.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

D'accord, nous venons juste de l'avoir. Je connais bien la différence entre le procès-verbal et le compte rendu. J'ai comme vous maintenant une petite expérience en la matière mais simplement je trouvais important que nous l'ayons car il s'agit de la parole de chacun d'entre nous. Même si le travail de ce monsieur (*désigne le rédacteur*) ou de la dame qui vient souvent, est remarquable, il peut parfois exister une erreur et il est important que nous puissions le relire.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Cela dit, si nous nous apercevions d'une erreur *a posteriori* nous la rectifierions évidemment, quel que soit l'élu. Je mets au vote ce procès-verbal. Unanimité. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0420140040**Adoption du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement.****Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement**

A chaque nouvelle mandature, la règle est d'établir un règlement intérieur. Il est soit prorogé, soit modifié. Les modifications, à ce stade, sont à la marge. Nous attendons une période plus propice pour débattre de changements en profondeur, notamment sur le déroulement des séances du Conseil. Nous avons eu un échange avec M.ROGER à ce sujet et nous sommes tombés d'accord.

Une révision interviendra donc pour intégrer les nouvelles dispositions qui émaneront des échanges sur la réforme des conseils de quartier. Les commissions vont se réunir lundi et il remontera de ces conseils un certain nombre de remarques et de souhaits que nous aurons intérêt à prendre en compte dans une période à venir.

La version actuelle propose à la fois d'intégrer les mises à jour imposées par le Conseil de Paris et d'harmoniser les délais de transmission des questions, des vœux et des délibérations. Tout a été ramené à neuf jours francs au lieu de dix pour certaines questions. Elle propose également d'intégrer à l'article 35 l'idée que les associations participant à la vie de l'arrondissement soient inscrites à la Maison des Associations.. Voici les points sur lesquels je vous demande de vous prononcer.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je vous le confirme, Monsieur le Maire, vous avez eu la délicatesse de me le faire parvenir en amont et j'ai été reçu par vos deux principaux collaborateurs, avec qui nous avons pu avoir une discussion assez libre sur le sujet. J'en profite pour les remercier aussi. Je n'ai pas grand-chose à dire à propos de ce nouveau règlement puisqu'il est très proche de celui de la mandature précédente que j'avais voté. Nous restons donc, pour l'instant, sur un *statu quo*. Je note une évolution, que je souhaite autant que vous, vers une plus grande rapidité de mouvement.

En revanche j'attire vivement votre attention sur une autre évolution qui a également lieu dans les autres arrondissements tenus par la majorité et que je trouve très préoccupante. Je parle d'un certain verrouillage des conseils d'arrondissement par cette logique qui consiste à demander aux élus de s'inscrire en amont sur chaque délibération. Il s'agit là d'une logique inacceptable qui n'existe dans aucun arrondissement de droite. Bien que je partage votre souhait de rendre les débats plus rapides, il ne faut pas oublier qu'un Conseil est un lieu de parole libre où les avis de chacun doivent être entendus. Je ne sais pas ce que nous réserve l'avenir par rapport à la période que vous évoquez mais je serai très attaché à ce que nous puissions continuer à débattre de chaque délibération librement.

Il va se passer beaucoup de choses dans les mois à venir mais si jamais vous étiez en responsabilité pour un nouveau règlement du Conseil d'arrondissement et que vous proposiez cette réforme, à savoir que tout le monde devrait s'inscrire en amont sur les délibérations, je résoudrais très rapidement le problème en m'inscrivant à toutes les délibérations. Dans l'absolu, cela n'aurait pas de sens. Aussi je me permets d'attirer votre attention sur le respect de la parole libre et le fait qu'un Conseil d'arrondissement doit rester vivant.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je ne peux que me prononcer pour le 4^e arrondissement. Vous me connaissez, je donne beaucoup la parole aux élus, quels qu'ils soient. Cela amène d'ailleurs parfois à des conseils d'arrondissement très tardifs. Je pense que l'époque des maires comme Jacques CHIRAC

qui, au Conseil de Paris, coupait le micro d'un élu trop long à son goût, est révolue. Nous sommes aujourd'hui dans une culture de confiance de la parole. De plus, les élus ont des comptes à rendre, il est donc très important qu'ils puissent s'exprimer. Nous devons toutefois trouver un cadre efficace pour cela. Je n'ai pas l'impression que nous soyons en désaccord. Le mot « verrouillage » n'est pas vraiment dans ma culture : je me sens plutôt comme un serrurier qui donne des clefs pour que les gens puissent ouvrir les portes et s'épanouir. Je mets le règlement au vote. Unanimité. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014DDEEES1185 (Direction du développement économique de l'emploi et de l'enseignement supérieur)

Création d'emplacements destinés à accueillir une activité commerciale sur l'espace public à Paris.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ai souhaité lancer un certain nombre de projets sur lesquels je m'étais engagé durant la période de campagne, dont le réaménagement du square du Bataillon Français de l'ONU en Corée, trait d'union entre notre arrondissement et les berges de Seine réaménagées en 2012. J'ai demandé aux services de la Ville de travailler au réaménagement du square autour de deux axes principaux : augmenter l'attractivité du lieu et repenser sa végétalisation. Je souhaite qu'il devienne plus accessible aux habitants. Or tel n'est pas le cas actuellement, puisque nous avons affaire à des petits jardinets fermés, occupés malheureusement par des personnes à la dérive et de façon pérenne. La délibération que j'ai le plaisir de vous présenter ce soir est la première étape de ce travail de fond, par la création de deux emplacements sur cet espace. L'un accueillera un manège et l'autre un kiosque proposant de la restauration légère. Ce dernier sera d'un aspect sobre et traditionnel, eu égard au fait que ce square se situe dans le secteur protégé du Marais, que nous sommes proches de l'île Saint-Louis et que nous devons, en accord avec les Bâtiments de France, aboutir à des constructions belles et élégantes.

Un projet global intégrant une réflexion sur la Cité Internationale des Arts est également en cours d'élaboration par les services de la Ville, en lien très étroit avec notre mairie. Il fera bien entendu l'objet d'une présentation aux habitantes et aux habitants, ainsi qu'aux conseils de quartier.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement

Vous avez parfaitement raison de vouloir revoir cet espace du 4^e arrondissement qui est un lieu assez triste, présentant un véritable et difficile problème à gérer de personnes sans domicile fixe. Toutefois, votre délibération n'est pas très précise. Je sais que nous en sommes au début du processus et qu'un espace est encore ouvert mais je voulais avoir plus d'informations sur le manège. S'agit-il d'un manège pour les enfants ? Sera-t-il situé à l'intérieur du jardin, avec le kiosque ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

L'idée est d'avoir sur ce grand terre-plein – sur lequel les services de la Ville vont continuer à nous faire des propositions – un manège pour enfants et un kiosque où il sera plaisant de prendre un café ou une petite restauration. Étrangement, lorsqu'on remonte les berges le dimanche depuis le Boulevard Henri IV pour aller vers les quais de l'Hôtel de Ville, on s'aperçoit qu'il n'y a jamais personne dans ce secteur. C'est, comme vous le dites, un lieu ingrat et triste. Ces deux pôles, à la fois pour les familles, avec le manège qui s'inscrit dans une tradition parisienne et le kiosque pour les promeneurs, vont répondre à ce manque. La rue de l'Hôtel de Ville, qui se trouve en parallèle avec les arcades de la Cité Internationale

des Arts, va devenir un lieu mieux investi et mieux occupé. La nature a horreur du vide et l'arrivée de vie dans un lieu fait, en général, baisser les dysfonctionnements sociaux. Cela nous permettra aussi de régler ces situations douloureuses pour les personnes et pour les habitants, que vous nous avez rappelées.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je trouve qu'il s'agit d'une excellente idée, d'autant plus que je l'avais proposée il y a très longtemps, en 2001 ou 2002, à madame BERTINOTTI, lorsqu'elle voulait faire disparaître le manège de Saint-Paul pour gagner de la place sur ce secteur. Je lui avais rappelé alors combien ce manège était important pour les enfants du quartier et qu'il était le seul dont disposait l'arrondissement. J'avais alors proposé qu'il soit déplacé vers le square. Aujourd'hui, il est beaucoup plus pertinent d'envisager un manège à cet endroit, car ce jardin Albert Schweitzer est le square qui réunit le plus d'enfants de tout l'arrondissement, tous les jours à 16h30. Maintenant qu'il a été agrandi, il accueillera sans doute encore plus de monde. En plus du kiosque j'y aurais également bien vu une petite cabane comme au jardin du Luxembourg où l'on pourrait acheter des madeleines et des « schtroumpfs », qui ne sont certes pas du tout écologiques mais que les petits aiment. Ce terre-plein avait besoin de rénovation et je trouve cette délibération excellente.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je rappelle qu'il faudra également compter un temps de consultation des habitants et des présentations en conseils de quartier. Il ne faut pas hésiter à enrichir et améliorer ce qui nous sera alors présenté. Il n'existe pas de tabou et nous devons aller vers une unanimité sur ces questions d'amélioration des espaces publics comme celui-là. Je pressens que le réaménagement de cette partie aura une incidence sur le quai haut, qui est un projet à long terme d'amélioration de la qualité de vie de notre arrondissement.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Le manège de Saint-Paul est-il conservé ?

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Oui, le nouveau manège viendra s'installer en plus de ce dernier. Comme pour les kiosques, nous visons toujours plus. Nous sommes accompagnés sur ces installations par des partenaires et des gens très enthousiastes. Je vais maintenant mettre cette délibération au vote. Unanimité. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

0420140041

Choix du marché public de type article 30 pour le centre d'animation Simon Lefranc, situé dans le 4^{ème} arrondissement. Autorisation à M. le Maire du 4^{ème} arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de marché public de type article 30 du Code des marchés publics pour la gestion de cet équipement.

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Merci, Monsieur le Maire. Bonjour à toutes et à tous. Le centre d'animation Simon Lefranc est actuellement géré par un marché public de type article 30 qui arrive à échéance le 31 août 2015. Cet équipement étant inscrit parmi les équipements de proximité gérés par la mairie du 4^e arrondissement, il nous revient de nous prononcer sur son mode de gestion au-delà de cette date. Nous devons donc lancer une procédure d'appel d'offres pour la gestion de ce centre, pour une période de cinq ans, du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2020. Dans

ce cadre, nous vous proposons de continuer à externaliser la gestion de cet équipement en marché public de type article 30, pour plusieurs raisons que je vais exposer.

Premièrement, la gestion a donné entière satisfaction depuis la dernière contractualisation du 1^{er} septembre 2010. La fréquentation du pôle n'a en effet pas cessé d'augmenter et nous comptons 1003 personnes physiques qui ont participé à au moins une activité du centre sur la dernière saison, représentant une augmentation de près de +15% par rapport à la saison précédente. Beaucoup d'ateliers sont déjà remplis depuis la préinscription de la mi-juin pour la nouvelle saison qui a commencé aujourd'hui même. Une des spécificités du pôle Simon Lefranc est la diversité des activités proposées et du public atteint. Ainsi, 112 créneaux d'activité sont proposés pour la nouvelle saison et sont ouverts à toutes les générations sur des secteurs très diversifiés comme la musique, les langues, les arts plastiques, le théâtre ou encore le bien-être. Le pôle remplit également d'autres missions, telles que l'insertion, en proposant des ateliers de français et de langues étrangères, l'accompagnement scolaire des collégiens, et des ateliers en direction des personnes en recherche d'emploi. Il a aussi pris part à l'aménagement des rythmes éducatifs en proposant deux ateliers pour les enfants de l'école Saint-Merri.

Je conseille à tous ceux qui pourraient être intéressés par ces activités de se rendre sur le site internet www.polesimonlefranc.org, pour avoir accès à toutes les activités proposées.

La seconde raison qui justifie, selon nous, le recours au marché public de type article 30, réside dans la stabilité et la continuité du service public que permet ce mode de gestion. Il donne, en effet, une bonne visibilité sur le plan financier, aussi bien pour le prestataire que pour la collectivité qui finance le service, sur des lots forfaitaires décidés en amont, auxquels le prestataire doit se tenir. Les recettes sont quant à elles directement perçues par la collectivité. Compte-tenu de la singularité du lieu, de la taille des salles, de la particularité de l'offre, certains groupes ne peuvent excéder six à huit personnes. Le marché public de type article 30 permet de répondre à cette singularité et de privilégier la qualité, la diversité et l'originalité de l'offre à une logique de rentabilité pure, au risque de mettre en difficulté financière le prestataire.

Aussi le Maire vous propose-t-il de retenir le marché public comme mode de gestion du centre Simon Lefranc et de l'autoriser à solliciter la Maire de Paris, afin de mettre en œuvre cette procédure pour la période courant du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2020. Je vous remercie.

Christophe Girard Maire du 4^e arrondissement

En l'absence de question particulière, je propose que nous mettions au vote cette délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 DAC1332 (Direction des Affaires Culturelles)

Subvention (4.000 euros) à l'association l'Autre Livre, association internationale d'éditeurs indépendants (4è)

Karen TAÏEB, Conseillère de Paris,

Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. Nous connaissons bien l'association l'Autre Livre dans le 4e arrondissement, puisqu'elle organise chaque année, à l'automne, le *Salon International de l'Autre Livre* à l'Espace des Blancs Manteaux. Dans le cadre de la politique conduite par la Ville de Paris en matière de promotion de la lecture, de la littérature et de la diversité culturelle, il s'agit par cette délibération d'accorder notre soutien à cette association

internationale d'éditeurs indépendants, qui a été créée en 2003. L'an dernier encore, le Salon a réuni 500 auteurs, 160 éditeurs français et étrangers et a reçu environ 5000 visiteurs férus de biblio-diversité. La prochaine édition se déroulera du 14 au 16 novembre et nous serons ravis de les accueillir à nouveau à l'Espace des Blancs Manteaux.

Nous proposons de ce fait de reconduire l'attribution d'une subvention de fonctionnement à hauteur de 4 000 euros, si vous en êtes d'accord.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Ce Salon est une vieille tradition dans l'arrondissement et je note que la subvention n'augmente pas. Nous allons la voter mais j'attire également votre attention sur le fait que cette association déclare 43 350 euros de recettes faites l'année dernière et que la participation des exposants ne s'élève qu'à 16 950 euros sur ce total. La somme manquante est entièrement constituée de subventions publiques. Cela ne va pas pouvoir continuer ainsi. Quoiqu'il arrive au niveau parisien, c'est votre majorité qui sera en responsabilité et je ne vais pas revenir sur les problèmes de la rentrée budgétaire. Nous en reparlerons à l'occasion de la délibération concernant le théâtre de la Ville. Madame TAIEB rappelait que le Salon réunissait 160 éditeurs. L'ensemble des exposants paie 16 000 euros et le reste est complété par la puissance publique. Je pense qu'il faut rééquilibrer un peu cette situation.

Je trouve que le Salon est de grande qualité et je voterai cette subvention comme je le fais tous les ans mais je tenais aussi à prévenir que cela ne pourra pas durer. Il est du devoir de la puissance publique d'amener de la rigueur dans la gestion de ces associations et cela ne se fera pas par le renouvellement systématique d'une subvention d'un même montant chaque année.

J'ai fait le calcul et, ce soir, nous votons 850.000 euros de subvention : je vais en voter la quasi-totalité. Toutefois, j'insiste sur le fait que ce fonctionnement ne pourra pas être pérenne.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je précise que le montant avancé par Monsieur ROGER ne concerne pas que le 4^e arrondissement, puisqu'il comprend également la subvention au théâtre de la Ville, qui est un théâtre européen qui déborde de notre territoire. Le règlement du Conseil de Paris fait que tout établissement culturel de la Ville siégeant dans l'arrondissement passe par le Conseil d'arrondissement, ce qui est positif puisque cela nous donne l'occasion d'émettre nos avis.

Pour avoir siégé à la deuxième commission concernant les affaires culturelles de la Ville, j'ai plutôt entendu un discours de grande sévérité et de rigueur de la part de Bruno JULLIARD, premier adjoint à la Culture et de Julien BARGETON, premier adjoint chargé des Finances. La Maire de Paris connaît l'état du pays et l'état des finances publiques qui s'inscrit dans le climat européen qui est le nôtre. Ce que vous dites ne me choque pas : j'étais moi-même assez sévère lorsque j'étais adjoint à la Culture, ce que l'on me reprochait parfois. Il n'y a en effet pas d'obligation publique de reconduction de subventions et tout mérite d'être étudié. Il faut également, toutefois, être vigilant à ne pas pénaliser la culture, mais à chaque cas de disproportion entre l'argent public et l'argent civil, les questions se posent.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je suis favorable à soutenir ce Salon, en particulier car il s'agit d'éditeurs indépendants, donc pas de Flammarion ni de Hachette, mais d'éditeurs qui ont justement du mal à survivre. Je pense qu'il relève justement du rôle de la municipalité de les aider. Ces éditeurs indépendants font un travail remarquable. J'ai pu rencontrer dans ce Salon certains éditeurs qui brochaient eux-mêmes leurs livres, qui défendent une approche très artistique du livre et tout cela a un coût. Ils conservent leur indépendance vis à vis des grandes filiales et doivent être aidés. Je suis très sensible à ce Salon car j'y découvre à chaque fois des éditions

nouvelles et des auteurs qu'on ne rencontrerait pas dans des grandes maisons d'édition. 4.000 euros ne me paraissent pas si cher payé pour les soutenir.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

J'aimerais revenir sur votre remarque sur les 16.000 euros que vous rameniez aux 160 éditeurs français et étrangers. Il est vrai que l'on pourrait s'interroger sur la non-augmentation de leur participation à ce Salon, mais il faut également savoir que beaucoup de ces éditeurs viennent de province ou d'ailleurs et prennent tous les frais de transport à leur charge. Pour cette raison, le président Gérard CHERBONNIER ne souhaite pas augmenter la tarification du Salon. Toutefois la question peut légitimement se poser sur les autres modes de financement.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ne fais pas un reproche à la Ville mais un constat global que la puissance publique finance les deux tiers de cette association alors que des acteurs économiques privés y sont également présents et en tirent des bénéfices. Je peux partager une partie de votre analyse sur la situation des éditeurs indépendants mais tout ne doit pas non plus être financé par la puissance publique en permanence.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je mets au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 DAC 1361 (Direction des Affaires Culturelles)

Apposition d'une plaque commémorative célébrant les 400 ans du Pont Marie à Paris 4^e. Montant: 4.710 euros

Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement

Merci, Monsieur le Maire. Je vais être très brève. Cette délibération porte sur un vœu que nous avons voté ici-même en Conseil d'arrondissement pour la pose de la plaque mémorielle du Pont Marie afin de célébrer les 400 ans de sa construction. Le vœu a ensuite été approuvé en Conseil de Paris. Je vais vous relire le texte proposé qui sera apposé sur la plaque :

« Le 11 octobre 1614, la première pierre de ce pont fut posée par le jeune Louis XIII et sa mère Marie de Médicis en présence du Prévôt des Marchands Robert Miron. Ce pont, construit par Christophe Marie, entrepreneur des Ponts de France a relié le quartier Saint-Paul à l'île Notre-Dame alors déserte et a permis son aménagement pour créer la future île Saint-Louis ».

Conformément à notre vote, cette plaque va être posée sur le Pont Marie début novembre. Je vous propose de voter ce vœu pour que cela puisse avoir lieu.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement

Nous allons voter cette délibération mais dans les préoccupations économiques que nous connaissons aujourd'hui en France et particulièrement à Paris, je me demandais si 4 710 euros pour une plaque commémorative n'était pas extrêmement onéreux. Je me posais la question du prix de ce type de plaque. Je précise que je n'ai rien contre le jeune Louis XIII et sa mère, étant moi-même passionnée d'Histoire et du XVII^e siècle.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ai moi-même formulé la même remarque et j'ai demandé le détail de cette somme comme je le fais quand je vois arriver le coût de quoi que ce soit. Le prix s'explique par le fait que le texte est inscrit en long, que la gravure est un travail minutieux et particulier – s'inscrivant dans une très belle tradition française – et par le choix de matériaux de grande qualité pour qu'ils durent. J'ai confiance en ces métiers-là et ai été convaincu par ce qui m'a été expliqué. Je suis sûr que la Direction des Affaires Culturelles a fait au mieux mais il est vrai que 4 710 euros représentent une certaine somme. J'ai revu Yves BRU, qui porte ce projet avec beaucoup de passion depuis des années et c'est pour lui une très bonne nouvelle. Il est vrai que lorsque l'on regarde le passage des francs à l'euro – qui remonte maintenant à treize ans – on constate que les euros sont aujourd'hui devenus des francs. Cette plaque, qui aurait coûté 4 700 francs il y a quelques années, coûte aujourd'hui 4 700 euros.

Je mets cette délibération au vote, en ayant entendu l'argument du coût, que je trouve juste.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 DAC 1375 (Direction des Affaires Culturelles)
Subvention (374.587 euros) et avenant à convention avec la Fondation de la Cité Internationale des Arts (4^e)****Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement**

Dans le cadre de la politique culturelle de soutien aux artistes à Paris et en particulier dans le 4^e arrondissement je vous propose d'aider la Cité Internationale des Arts. Elle est présidée aujourd'hui par André LARQUIE, homme de culture, et dirigé par Jean-Yves LANGLAIS qui a impulsé un travail de développement indéniable. Je le vois pour siéger au conseil d'administration combien ils ont su améliorer la gestion d'un lieu très coûteux qui a besoin de travaux d'entretien, de s'ouvrir et de se moderniser. En fournissant un accompagnement sur mesure des artistes, en permettant aux résidents de bénéficier de son réseau, en renforçant les collaborations avec les institutions culturelles de Paris, qu'elles soient d'état ou municipales, et conformément à sa vocation et comme aux années précédentes la Cité Internationale des Arts a accueilli en 2013 près de mille artistes, venus du monde entier et de toutes disciplines pour des séjours allant de deux mois à une année pleine. Je vous propose de fixer le montant global de la subvention 2014 à 749 173 euros, soit un complément de 374 587 euros après déduction faite de l'acompte déjà versé fin 2013 pour l'année 2014.

Je vous rappelle, sans entrer dans le détail, qu'il s'agit de 312 ateliers, dont 282 sont situés rue de l'Hôtel de Ville et 30 rue Norvins dans le 18^e ; 8 studios de répétitions ; 3 ateliers collectifs : gravure, lithographie et sérigraphie ; un laboratoire photographique, une salle de concert de 150 places équipée d'un orgue et 7 salles d'exposition. Le lieu ne concerne donc pas que le 4^e arrondissement mais tout le rayonnement de Paris. La fondatrice de la Cité Simone BRUNAU avait eu une vision juste du rôle de Paris en termes d'accueil des artistes. Je vous demande donc d'estimer le montant au vu de cette donnée. L'établissement fait actuellement sa mue et accueille d'ailleurs très favorablement l'aménagement du terre-plein dont nous avons parlé.

J'aurais également besoin de votre soutien, Vincent ROGER, pour obtenir auprès du Conseil Régional l'autorisation de l'ouverture de l'arrière du lycée Sophie Germain afin que les élèves puissent accéder au jardin que nous allons aménager. La Région ne m'a pour l'instant pas apporté de réponse convaincante.

Corine FAUGERON, conseillère d'arrondissement

Je lis un avenant à la convention annuelle d'objectif dans la délibération et je ne comprends pas à quel changement il se réfère.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Il s'agit là d'une question technique à laquelle une réponse précise vous sera donnée. Je ne peux pas vous répondre en l'état. Vous auriez pu le demander à la réunion s'étant tenue avant le Conseil.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

J'allais faire la même remarque que madame FAUGERON mais j'en aurais également une deuxième. En décortiquant la délibération en amont du Conseil, j'ai trouvé le document remis par la Direction Régionale des Affaires Culturelles très insuffisant. A l'*Analyse du Compte de Résultat 2012-2013*, je lis une somme Total Produit de 4.434.384 euros, et Total Charge de 4.307.110 euros. J'aurais aimé avoir au moins un détail sur ces chiffres si importants. Je me réjouis de constater qu'il n'y a pas d'augmentation et j'ai pour habitude de voter cette subvention à cette institution phare de la culture à Paris mais je trouve franchement qu'il y a dans la rédaction de ce document un manque de respect vis-à-vis des élus. Si vous pouviez être mon porte-parole et celui de ce Conseil pour indiquer à la DAC que l'on pourrait avoir au moins le détail des dépenses et recettes d'une institution parisienne importante, nous y serions tous sensibles.

Christophe Girard Maire du 4^e arrondissement

Je n'ai pas à taire les remarques qui sont faites. Quand vous intervenez, par exemple, sur la Maison Européenne de la Photographie ou sur le Théâtre de la Ville, je rapporte. Il me paraît normal que chaque remarque d'élu sur des questions aussi importantes que le montant des subventions soit rapportée en commission. Je transmettrai donc les remarques de Mme FAUGERON et la vôtre auprès du directeur des Affaires Culturelles, M. Noël CORBIN. Il est vrai que je pourrais aussi vous lire l'avenant *in extenso*, mais cela représenterait une demi-heure de lecture et je préfère vous passer directement les documents.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014DAC1467 (Direction des Affaires Culturelles).**Subvention (350.000 euros) et avenant avec l'association théâtre de la Ville (4^e et 18^e).****Karen TAÏEB, Conseillère de Paris,**

Il s'agit d'une subvention d'équipement de 350 000 euros et d'un avenant à passer avec l'association « théâtre de la Ville », que nous soutenons depuis de nombreuses années. L'association a été créée en 1967 et a été soutenue par la ville de Paris depuis lors. Elle englobe le site de la place du Châtelet et le 31 rue des Abbesses. Apprécié et reconnu par un large public, le théâtre de la Ville reste fidèle à ses principes fondateurs en continuant à donner la priorité à la création, à la diversité des formes, des genres et des cultures. Il est une institution culturelle de référence sur le plan international dans le domaine de la danse contemporaine, du théâtre et des musiques du monde. Il s'engage à développer également des actions de médiations culturelles en direction du jeune public, notamment en favorisant des rencontres avec des artistes et des liens avec les établissements scolaires. Dans son Edito du Journal de la Ville, Emmanuel DEMARCY-MOTA, directeur depuis 2008, montre sa volonté d'ouvrir ce théâtre aux nouvelles générations d'artistes mais aussi aux nouvelles générations de spectateurs.

Le théâtre de la place du Châtelet est confronté à un vieillissement de son bâtiment et de ses équipements et de grands travaux de rénovation sont prévus dans le cours du mandat. Il est en attendant indispensable de maintenir le théâtre dans un bon état de fonctionnement, de façon à ce qu'il puisse continuer à assumer la très forte sollicitation de ses équipements. Dans le cadre de la convention pluriannuelle 2012-2014 conclue entre le théâtre et la Ville de Paris prévoyant un programme d'investissement sur trois ans pour le théâtre de la Ville, je

vous propose d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 350.000 euros permettant de renouveler son équipement son et vidéo, mais également de procéder au remplacement de ses extincteurs, bloc-secours, vannes-chauffage ou encore ses équipements loges et plateaux, tout ce qui fait la beauté d'un théâtre. Merci.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'ajouterais, avant les interventions, que l'actuel directeur, Emmanuel DEMARCY-MOTA, qui avait été, conjointement par Bertrand DELANOE et Frédéric MITTERAND alors Ministre de la Culture, nommé directeur du Festival d'Automne, fait avec son équipe un travail remarquable sur le mécénat. Il a effectivement augmenté cette part de façon considérable. Il a également pris le risque nécessaire de réduire la place des abonnements renouvelés automatiquement de façon à permettre à un public nouveau d'accéder aux spectacles du théâtre de la Ville. L'argent public est devenu plus rare et plus fragile : nous devons être plus exigeants et il est du rôle de ces théâtres de mener une politique plus agressive et plus à la conquête de mécènes. Je ne parle pas là de sponsors mais bien de mécènes, à savoir de personnes et d'entreprises qui soutiennent l'art.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

J'aurais plusieurs remarques à formuler, Monsieur le Maire. Vous avez tout à l'heure affirmé que vous étiez parfois mon porte-parole et je vais donc user de mon droit de « porte-parolat » à votre égard. Je vais réitérer des réflexions que j'ai déjà faites sur le sujet. Je constate en premier lieu la situation de l'association : la programmation est formidable, le directeur mène un très bon travail, le public est ravi et les recettes sont en hausse.

Nous allons toutefois avec Martine WEILL-RAYNAL voter contre cette délibération. Je parlais récemment avec une personne assez importante au sein du groupe UMP qui ne comprenait pas ce choix. Aussi suis-je minoritaire au sein de ma propre famille politique sur ce sujet, et je l'assume totalement. Cette personne me reprochait de ne pas voter pour l'attribution de cette subvention alors que les recettes du théâtre sont à la hausse. J'ai trouvé ce raisonnement extraordinaire : le théâtre gagne plus d'argent, alors la Ville devrait continuer à donner plus d'argent, voire augmenter cette subvention. Celle que nous votons aujourd'hui est la même que l'an dernier bien que les frais de fonctionnement aient augmenté entre 2013 et 2014. La subvention demandée est de 350.497 euros et l'attribution est de 350.000 euros. Je constate qu'aucun effort n'est demandé à l'institution alors que ses recettes sont justement à la hausse.

Je vous crois volontiers sur le travail fait vers le mécénat bien que les documents qui nous ont été transmis, beaucoup plus complets que ceux de la précédente délibération, ne mentionnent que trop peu ces progrès. Vous avez parlé d'une volonté de sérieux de l'Adjoint en charge du dossier et, à chaque fois que nous avons ce débat, j'entends ce petit côté « donneur de leçon » de la majorité sur la lutte contre l'obscurantisme par la culture. Nous sommes tous d'accord sur ce dernier point. Je n'ai strictement rien contre cette institution – et je loue une nouvelle fois le talent du directeur de la programmation - mais je ne vois pas pourquoi, dans cette volonté de sérieux politique, cette institution ne devrait pas connaître un taux d'effort supplémentaire quand elle fait des demandes de subvention. Lorsque nous sommes dans l'opposition, nous n'avons pour seul pouvoir que la sensibilisation, et c'est de ce pouvoir dont je veux user en votant non, bien que je sache pertinemment que cette délibération sera adoptée.

La Ville va être confrontée à de vrais problèmes budgétaires dus à la baisse des droits de mutation, à la baisse des dotations de l'Etat et à la mise en place d'un système de péréquations qui va lui être défavorable. Dans ce contexte, je ne trouve pas sérieux de maintenir le même taux de subvention pour ce type d'institution.

Christophe Girard Maire du 4^e arrondissement

Je crois que des grands établissements de cette nature fonctionnent comme des paquebots qui ne peuvent pas changer de rythme de façon brutale. Pour siéger au conseil d'administration du théâtre, je peux vous assurer que les débats y sont vifs et vous rapporter une vision solidaire de la part d'élus de différents groupes sur la nécessité de faire évoluer le fonctionnement de ces grands établissements. Le changement brutal n'est pas possible pour des raisons évidentes propres aux frais de fonctionnement et au calendrier des travaux à venir sur ces sites. Je vous inviterais donc à la patience sur ce sujet.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'arrondissement

Nous avons aussi eu des débats Vincent ROGER et moi-même sur cette délibération. Je ne comprenais pas initialement son point de vue mais le comprends d'autant mieux maintenant que vous nous informez que le montant de la subvention reste le même alors que la part de mécénat augmente. En tant que médecin, je crois qu'il faut traiter cette addiction à la dépense publique. Les finances de la Ville ne sont plus ce qu'elles ont pu être et une nouvelle réflexion s'impose. J'aime beaucoup le théâtre de la Ville, mais dans le cadre de ce problème de dépense publique, je vais voter comme Vincent ROGER.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous allons donc passer au vote de cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (UMP).

2014DAC1472 (Direction des Affaires Culturelles) Subvention (4000 euros) à l'association Artistes du 4^e.**Boniface N'CHO, Conseiller d'arrondissement**

Merci. Bonjour à tous. Je vais présenter au vote une reconduction de subvention de 4 000 euros à l'association des Artistes du 4^e qui participe à faire émerger les artistes de l'arrondissement. Elle existe depuis maintenant dix-huit ans et organise chaque année une exposition dans le 4^e arrondissement, à l'occasion de laquelle elle invite les enfants des centres aérés du quartier et les seniors de Paris à rencontrer les artistes au cours d'un goûter.

Christophe Girard Maire du 4^e arrondissement

Gardez à l'esprit que même si l'inflation est nulle dans les indices de l'INSEE, je n'ai pas l'impression qu'elle le soit tant que cela dans nos frais quotidiens. Une reconduction correspond donc en réalité à une petite dégradation.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 DASCO 1091 (Direction des Affaires Scolaires)**Caisse des écoles (4^e) – Subvention (36.380 euros) et avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.****Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Bonsoir à tous. Il s'agit de la subvention habituelle avec la convention d'objectif pour la caisse des écoles et cette fois, avec un deuxième volet qui est l'avenant à la convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire. Pour mémoire, nous avons voté en juin 2014 la subvention au titre de la restauration scolaire qui est calculée sur la base du prix de revient réel de la caisse. Ces versements ont déjà fait l'objet de délibérations votées. En complément de ces subventions de restauration la Ville propose à chaque caisse un contrat d'objectifs pluriannuel individualisé visant à améliorer la prestation alimentaire et à optimiser la gestion autant que de besoin à l'oraison 2014.

Cette année, la mairie de Paris a constaté que la caisse des écoles était allée au-delà de ses objectifs. Aussi, compte tenu des améliorations que la caisse des écoles du 4^e entreprendra au cours de l'année 2014, il est proposé de lui accorder une subvention d'un montant global de 36 380 euros. Cette enveloppe se décompose en deux sous-enveloppes. La première, de 18 190 euros, est dédiée à l'amélioration de la qualité des denrées alimentaires, comprenant les produits issus de l'alimentation durable pour 30% du volume, conformément au plan climat. Les caisses du 4^e arrivent d'ailleurs à un taux de 33%. La seconde enveloppe est également de 18 190 euros, dédiée à l'amélioration de la qualité du service et de la formation. La caisse doit notamment poursuivre en 2014 le programme de formation engagé depuis 2012, à savoir 300 heures de formation sécurité au travail et hygiène, sécurité alimentaire, alimentation durable et management d'équipe.

La caisse va également acquérir un logiciel de facturation dans le cadre de l'amélioration de la lutte contre les impayés qui permettra ainsi aux familles de proposer des nouveaux moyens de paiement.

La convention porte sur la période 2012-2014 par voie d'avenant, ce dialogue de gestion avec les services de la Ville ayant vocation de devenir permanent et à permettre une évaluation des objectifs arrêtés en 2012. Pour ce faire, l'enveloppe pour l'amélioration de la qualité est ainsi révisée en 2014 en fonction de la réalisation des objectifs passés détaillés dans la convention ci-jointe et l'évolution des objectifs futurs.

Les améliorations sur l'arrondissement ont dépassé les 30% d'objectif et je suis prête à répondre à toutes les questions concernant l'avenant, en vous avertissant que le sujet est quelque peu technique.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je mets donc au vote cette délibération importante et nécessaire. Je salue au passage le travail de Virginie DUCHESNE, la nouvelle directrice de la caisse des écoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014 DASCO1111 (Direction des Affaires Scolaires)

Caisse des Ecoles (4e) – Subvention (24.290 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Il s'agit de la subvention habituelle pour les séjours de vacances organisés par la caisse des écoles qui est collée au schéma des séjours Arc-en-Ciel. Pour mémoire, la caisse des écoles propose des séjours d'hiver et d'été. La subvention allouée est calculée sur la base des séjours été 2013 car seuls les séjours d'été sont subventionnés par la Ville. Les séjours d'hiver sont quant à eux à la charge exclusive de la caisse des écoles.

Trente-cinq enfants scolarisés dans l'arrondissement ont bénéficié de séjours de vacances proposés par la caisse en hiver 2014, et quarante-et-un de séjours d'été. Un large éventail de familles sont couvertes du tarif 1 au tarif 8 : tarif 1, six familles ; tarif 2, huit familles ; tarif 3, trois familles ; tarif 4, neuf familles ; tarif 5, cinq familles ; tarif 6, deux familles ; tarif 7, pas de familles ; tarif 8, trois familles. Nous jouons donc un rôle important dans l'accompagnement des vacances des enfants du 4^e arrondissement et les familles comme les enfants sont toujours très satisfaits. Je peux vous faire passer des plaquettes, disponibles à la caisse des écoles, présentant les différents séjours

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Pas de remarque particulière ? Je mets au vote cette délibération importante.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014DDCT55 (Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires)
Subvention Fonds du Maire (7.333 euros) convention avec l'Office Central de la
Coopération à l'Ecole OCCE de Paris (4e)****Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Il s'agit d'une délibération sur la subvention Fonds du maire pour l'Office Central de la Coopération à l'Ecole. Je commencerai par un petit point sur ce qu'est le Fonds du Maire. Ils comprennent l'intégralité des sommes recueillies par les mairies d'arrondissement à l'occasion des quêtes, des mariages ou lors de dons spontanés, ainsi que 75% des recettes provenant des droits de tournage et des mises à disposition des locaux municipaux.

Ces fonds permettent notamment l'attribution de subventions à des organismes à vocation sociale ou qui oeuvrent pour l'animation locale, proposées à l'approbation du Conseil de Paris sur demande du maire d'arrondissement. Dans le cadre de ces fonds, le maire a souhaité qu'une subvention soit attribuée à l'Office Centrale de la Coopération à l'Ecole (OCCE) de Paris. Il s'agit d'une association qui a pour vocation de développer l'esprit d'entraide dans les écoles et les établissements laïcs de Paris.

Cette subvention de 7 333 euros se répartit de deux façons. Elle va premièrement permettre de financer l'ouverture du festival *Aux Quatre Vents* qui organise des danses avec les classes. Elle est ensuite répartie sur les écoles en fonction d'une règle de calcul. Il y a d'abord une dotation fixe par école, puis une seconde variable en fonction du nombre d'élèves et de classes. Toutes les écoles du 4e reçoivent donc une somme d'environ 400 euros, en fonction de leur taille. Je vous propose de voter cette subvention sur les Fonds du Maire.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je constate que nous avons ce soir trois délibérations liées aux Fonds du Maire, aussi ma question ne concerne pas cette délibération ni les deux suivantes mais ces Fonds qui sont amenés à attribuer 20 000 euros sur les différents votes de ce soir. J'aimerais savoir quel est le montant global annuel de ces Fonds. D'autre part, je lis dans la délibération que les ressources de ces Fonds viennent en parties des quêtes mais, sauf erreur de ma part, ces dernières n'existent plus.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je demande à ce qu'un document écrit vous soit communiqué dans la semaine explicitant le détail de ces Fonds. Je ne vous donnerai pas de somme approximative, même si je l'ai en tête. Je veux que vous ayez un document officiel, celui des comptes. Les quêtes ont quant à elles été réinstaurées depuis la rentrée et s'adressent aux œuvres sociales. Je vous avoue que ma culture protestante me rend cette pratique difficile. Demander de l'argent à l'assemblée à l'issue d'un mariage que l'on vient de célébrer n'est pas chose aisée. J'avais ainsi demandé à ce que l'on suspende cette pratique que je trouve étrange, bien qu'elle reste utile pour le financement des œuvres sociales. Elles ont donc été restaurées, et je laisse cette pratique à la conscience de chaque élu.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je suis d'accord pour faire des quêtes mais je tenais à rester respectueux des décisions collectives. Si les quêtes n'existaient plus pour la majorité, je ne vois pas pourquoi l'opposition en aurait faites. Je ferai donc des quêtes aux mariages que je célèbre, si la règle est la même pour tout le monde.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je mets donc au vote cette délibération

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 DDCT81 (Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires)
Subvention Fonds du Maire (8.000 euros) à l'association Ensemble de Formation Chorographique et Théâtrale : Compagnie Sans Père (4e)****Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Je ne reviendrai pas sur la détermination de Fonds du Maire, qui est le produit des recettes et dons affectés au financement de fonds de fonctionnement aux associations ou organismes agissant pour les œuvres sociales ou l'animation locale.

Il s'agit d'une association appelée Compagnie Sans Père qui œuvre dans le 4^e arrondissement depuis plus de cinq ans. Elle est animée par une directrice artistique qui monte des spectacles au collège François Couperin. Elle fait le tour des classes de 6^{ème} quand les enfants arrivent, fait passer des auditions aux enfants très motivés et sélectionne un petit groupe d'enfants. Les enfants non retenus peuvent retenter l'audition l'année suivante. Elle a monté en cinq ans un certain nombre de spectacles de qualité, résultant d'un travail considérable auprès des enfants.

Le choix de ne pas retenir les meilleurs élèves mais les plus motivés a eu pour bénéfice de stimuler la réussite de certains enfants en difficulté scolaire. J'ai pu suivre son travail et je reste admirative des résultats atteints et du professionnalisme de l'association. Certains anciens élèves ont même depuis passé des examens de conservatoire en France et à l'étranger, sont devenus professionnels et reviennent aujourd'hui dans la troupe pour continuer à stimuler les plus petits. L'organisation reste très contraignante pour les élèves car ils doivent se plier à un important calendrier de répétitions, notamment à un week-end par mois complet et une répétition de deux à trois heures par semaine. Mais au final, la réussite des spectacles de fin d'année rend les enfants très heureux.

L'œuvre de l'an dernier était *Les Misérables* et un CD des spectacles passés a été réalisé, que je vous engage à vous procurer. Je suis contente que nous puissions enfin attribuer une subvention de 8 000 euros à cette association pour les enfants du 4^e arrondissement. Cet argent servira à couvrir la confection des costumes et les déplacements importants de la troupe dans l'année.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Avant de mettre la délibération au vote, j'aimerais revenir sur la question précédente de M. Vincent ROGER. J'ai oublié de vous préciser que les montants des Fonds du Maire sont votés, il me semble, par délibération au Conseil de Paris. Je préfère donc vous communiquer directement la délibération en question plutôt que de vous donner aujourd'hui une somme approximative. Je mets maintenant la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**2014 DDCT99 (Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires)
Subvention Fonds du Maire (5.000€) à l'association Voisimages (4e)****Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'une association appelée Voisimages qui rassemble des habitants de la Place du Marché Sainte Catherine, d'ailleurs très investis dans le conseil de cette place et qui organisent chaque année *via* cette association un événement dans le cadre de la *Nuit Blanche* qui aura lieu le 4 octobre prochain. Je vous invite d'ailleurs à vous rendre à cette date sur la place, où seront installés un cinéma en plein air avec écran gonflable, des créations en plastique et des performances. Je vous demande donc de voter cette subvention d'un montant de 5000 euros pour soutenir les événements organisés par cette association. Je vous remercie.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Y-a-t-il des remarques particulières ? J'en profite pour vous inviter à l'occasion de cette treizième *Nuit Blanche* à venir en mairie où la violoncelliste Sonia WIEDER-ATHERTON sera en résidence toute la nuit.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014DEVE1054 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)**Dénomination « Jardin des Rosiers-Joseph Migneret » attribuée au jardin des rues Francs Bourgeois et Rosiers (4e)****Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement**

Vous connaissez tous bien le sujet. Je pense qu'aujourd'hui, tous les habitants sont allés au moins une fois visiter ou se reposer dans le Jardin des Rosiers. Lors du Conseil d'arrondissement du 1^{er} juillet 2013, j'avais déposé un vœu pour que le Jardin des Rosiers porte le nom de Jardin des Rosiers-Joseph Migneret et qu'une plaque soit posée à l'entrée. Je suis donc très heureux de vous présenter aujourd'hui cette délibération. Vous devez vous demander pourquoi cette décision revient en Conseil alors qu'elle a été actée, que le Jardin est ouvert et que les plaques sont posées. C'est une procédure obligatoire que nous devons suivre. Le Conseil de Paris devra d'ailleurs lui aussi voter pour la même délibération, qui permet d'acter la dénomination définitive de ce Jardin dans le cœur du Pletzl.

Par ailleurs, je souhaite informer le Conseil, et cela vous concerne tous, et peut-être même en particulier M. ROGER, qu'une plaque sera très prochainement posée dans le jardin afin de commémorer la mémoire des 111 enfants du 4^e morts en déportation, qui n'étaient pas scolarisés et dont les noms n'apparaissent donc pas sur les plaques des écoles. Les tout-petits vont donc être mis à l'honneur comme j'en avais pris l'engagement et comme nous en avons débattu. Cette décision a bénéficié d'une belle addition des sensibilités et des énergies pour que ce lieu ait en son cœur toute son histoire complète sans omettre qui que ce soit.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

J'aurais plusieurs remarques quant à cette délibération. Comme je l'avais indiqué lors d'un précédent débat, et notamment, de mémoire, lors de l'avant-dernier Conseil d'arrondissement de la précédente mandature, nous ne pouvons que nous réjouir de l'ouverture de ce jardin. Le plaisir a été dans l'attente, puisque cela a pris presque quatorze ans et, je répète ce que j'avais dit avant les élections : nous vous devons, Monsieur le Maire, l'ouverture de ce jardin. Il est à mettre à votre crédit. Vous avez facilité l'achèvement de cette

promesse de la majorité datant de 2001. Habitant en face, j'ai pu suivre de très près les travaux.

J'attire simplement votre attention sur deux points qui peuvent paraître un peu secondaires par rapport aux thèmes que je vais évoquer ensuite. En premier lieu, je constate un vrai problème de poubelle. Beaucoup de gens fréquentent les sandwicheries alentour et viennent se restaurer dans ce jardin et les poubelles s'en retrouvent rapidement pleines, comme toutes celles du quartier. Le second problème, plus inquiétant en matière de santé publique, est que le jardin grouille de rats. Je vous invite urgemment à mettre en place un plan de dératisation du 10 au 14bis rue des Rosiers, et je peux vous assurer monsieur le Maire que le terre-plein du carrefour de la rue des Rosiers et de la rue Ferdinand-Duval est infesté de rats, qui ont peut-être été ramenés à la surface par les travaux du jardin. J'ai pu voir de mes propres yeux dans le jardin des rats s'accrocher aux sacs poubelles.

Sans transition, et sur un sujet plus important, j'ai un regret que j'avais déjà formulé à l'époque du vœu que le jardin ne soit pas appelé Joseph Migneret. Votre volonté a été de l'associer à la rue des Rosiers. Je vous avais déjà évoqué à l'époque l'exemple de la place Charles-de-Gaulle que tout le monde continue à appeler place de l'Etoile. Dans une démarche d'hommage j'aurais donc tout simplement appelé ce jardin Joseph Migneret. Je me permets de vous signaler au passage deux petites erreurs qui se sont glissées dans la délibération et dans le courrier que vous avez adressé aux riverains le 20 août 2014. Dans les délibérations, il est indiqué que 165 élèves de l'école périrent, alors que ce chiffre est de 260. Dans le courrier je lis que le directeur Joseph Migneret « sauva de la déportation 260 enfants juifs ». Malheureusement, Monsieur le Maire, il n'en sauva qu'une poignée : 260 est le nombre d'enfants qui périrent. Je voulais que l'on rétablisse cette vérité historique, et j'ai moi-même recompté ce matin un par un le nom des enfants sur le panneau pour être sûr de ce que je vous avançais.

Je ne peux que me réjouir de cette décision, mais vous auriez pu, Monsieur le Maire, rappeler qu'il s'agissait d'une de mes propositions votées à l'unanimité. J'avais en effet fait remarquer que nous étions un des derniers arrondissements à ne pas avoir rendu hommage aux tout-petits, à ces enfants déportés qui sont directement sortis du train pour entrer dans les chambres à gaz. Cela était surprenant au vu de l'histoire de notre arrondissement, même si beaucoup avait déjà été fait avec Dominique BERTINOTTI et votre majorité en matière de mémoire. L'installation d'une stèle était urgente, comme le demandait l'association de Serge Klarsfeld. Il n'était d'ailleurs pas inscrit dans la délibération que cette stèle sera installée dans le jardin Rosiers-Joseph Migneret et j'avais l'intention de m'abstenir de la voter, dans la logique qu'il fallait pour moi nommer ce jardin uniquement Joseph Migneret. Toutefois en apprenant au présent Conseil que la stèle y sera installée, nous voterons cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je précise que lorsque je vous ai nommé tout à l'heure, cela était bien en écho à vos initiatives. Cela vous a donné l'occasion de les rappeler et je vous en remercie. Nous avons eu par ailleurs des échanges avec des historiens et Serge KLARSFELD et nous n'obtenons pas toujours les mêmes indications. J'ai fait écrire sur la plaque les informations que l'on m'a données. Le risque d'erreur existait et nous les rectifierions. J'attends les précisions exactes de la part des bureaux concernés.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Merci, Monsieur ROGER, de vos rectifications sur nos erreurs de comptage tout à fait dommageables. J'ai reçu Régine LEIB, qui travaille avec Serge KLARSFELD, et qui me confiait les difficultés qu'elle avait eues à vérifier ces 111 noms. Plusieurs registres ont été croisés et la liste est maintenant arrêtée. Les enfants ont parfois été répertoriés dans d'autres villes et nous avons pris le parti de les nommer une seconde fois à Paris, en cas de doute. Il figure dans cette liste en introduction qu'il s'agit de tout-petits mais elle comprend

aussi des enfants plus âgés qui n'ont été répertoriés dans aucune école du 4^e. Nous avons choisi de faire la liste la plus exhaustive possible des enfants qui avaient été oubliés et certains manquent encore sans doute au compte. Je voulais apporter cette précision.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci de vos éclaircissements sur des sujets d'Histoire aussi graves. Je mets la délibération au vote. Unanimité. Je vous remercie beaucoup. Je m'en réjouis, comme nous tous.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014DDEEES1073 (Direction du développement économique de l'emploi et de l'enseignement supérieur)

Subvention (5.300 euros) à l'association Village Saint-Paul – le Marais pour les illuminations de fin d'année 2013 (4^e).

Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire

Comme d'habitude, à l'occasion des fêtes de fin d'année, les commerçants et les artisans se sont mobilisés fin 2013 pour illuminer leurs rues, décorer leurs vitrines et animer leur quartier. L'association des commerçants du Village Saint-Paul a notamment illuminé la rue Saint-Paul, le quai des Célestins ainsi que la cour du Village Saint-Paul en y installant des traverses lumineuses, des guirlandes disposées dans les arbres et des bâtons de neige animés. Je vous propose d'attribuer à cette association la subvention de 5300 euros.

Christophe Girard Maire du 4^e arrondissement

Avec l'espoir que les commerçants de la rue Rambuteau, qui auront pour Noël prochain une rue modifiée et embellie, s'entendent cette année. Je demande à mon premier Adjoint et à Pacôme RUPIN de veiller à cela. Je mets la délibération au vote. Unanimité. Je vous en remercie, et particulièrement madame FAUGERON.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014DFA14 (Direction des Finances et des Achats)

Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris hors du domaine public routier pour y exploiter de l'affichage publicitaire sur les palissades, échafaudages, panneaux de protection, barrières, dépendances de chantiers relatifs à des travaux, installés sur, en saillie ou empiétant sur le domaine de la Ville. Convention d'occupation du domaine public. Autorisation-signature.

Ariel WEIL, Conseil d'Arrondissement

Je vous remercie et je vous propose d'accoupler cette délibération avec la suivante si vous êtes d'accord.

2014DFA1009 (Direction des Finances et des Achats)

Droit d'occuper le domaine de la Ville de Paris (à l'exception du mobilier urbain, des murs et des clôtures) pour y exploiter de l'affichage publicitaire sur les palissades, échafaudages, panneaux de protection, barrières, dépendances de chantiers relatifs à des travaux sur le domaine public routier. Convention d'occupation du domaine public. Autorisation-signature.

Ariel WEIL, Conseiller d'Arrondissement

J'ai la responsabilité de vous présenter la plus longue délibération dans son intitulé et je vais veiller à ce qu'elle ne soit pas la plus longue dans son argumentaire. Néanmoins, je vais essayer de vous expliquer sa pédagogie car il s'agit d'un sujet très technique. Cette délibération ne concerne pas spécifiquement le 4^e arrondissement mais tous les arrondissements appelés à se prononcer sur cette délibération du Conseil de Paris. Il a effectivement été souhaité, dans une logique économique sur laquelle je reviendrai, de regrouper tous les arrondissements pour cette passation de marché public.

Les deux délibérations concernent le renouvellement de concessions d'exploitation de l'affichage public sur le domaine de la Ville de Paris puisque les deux conventions pertinentes expirent au 31 décembre 2014. Le marché de la première de ces conventions a été attribué à la suite d'un vote du Conseil de Paris l'année dernière et nous n'y reviendrons pas. La procédure pour la seconde convention a été déclarée sans suite pour des raisons techniques et il nous est proposé de l'attribuer aujourd'hui dans des conditions nouvelles qui font davantage part à la logique économique et à la concurrence durable. Dans cette logique, la décision a été prise de scinder en deux cette convention avec le principe d'une attribution à des candidats distincts. Ces deux sous-conventions portent pour l'une, la 2014DFA1009, sur le chantier des travaux sur le domaine public routier et pour l'autre, la 2014DFA14, hors domaine public routier. Elles correspondent à nos deux délibérations.

Il s'agit dans cette logique de maximiser à la fois les gains et la concurrence de manière durable. Il nous est proposé ce soir d'attribuer la première convention à Exterior et la seconde à JC Decaux. La Direction des Finances et des Achats a peut-être travaillé davantage que d'autres Directions évoquées plus tôt et nous a remis le détail de ces conventions et appels d'offre que je vous montre et dont je vais vous résumer les informations les plus importantes. J'en profite pour préciser que je suis, moi aussi, pour l'équilibre des dépenses publiques et les dynamiques de maximisation des revenus.

La première constatation est l'évolution considérable de la redevance minimale. A l'occasion de leurs négociations, cette redevance augmente très sensiblement de + 27%, ce qui représente 8,35 milliards d'euros. Ce nombre nous satisfera sans doute dans notre recherche d'équilibre budgétaire. Plus remarquable encore, cette augmentation s'obtient dans le cadre de l'application d'un règlement local publicitaire plus contraignant, qui fait justice au règlement modifié par le Conseil de Paris en 2011.

La délibération que je vous propose d'adopter porte sur l'approbation de ces conventions, dont le détail nous est fourni avec une grande richesse, ainsi que la constatation de recettes au budget de la Ville de Paris. Je vous recommande donc de voter ces deux délibérations.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Même si je salue le travail pédagogique d'Ariel WEIL à notre endroit nous nous abstiendrons car nous avons besoin d'éclaircissements et le Conseil de Paris, comme la Commission des Finances, seront les occasions d'en demander. Cette affaire est allée très vite : courrier du 2 juillet 2014 aux entreprises concernées pour faire connaître leurs propositions le 9 juillet, réunion le 15 juillet et décision prise entre le 16 et 21 juillet. Pour toutes ces raisons, des membres de notre groupe de la Commission des Finances interpellent les adjoints concernés afin d'obtenir quelques éclaircissements.

Dans l'attente du débat du Conseil au Paris, nous nous abstiendrons donc au Conseil d'arrondissement.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

En général nous n'aimons pas beaucoup la publicité mais l'Europe, que je défends énormément, nous oblige à créer ces concurrences. Je pense que cela est à notre détriment. Nous retenons en effet deux sociétés alors que l'une présente, à mon sens, des propositions beaucoup plus intéressantes que l'autre sur le respect de l'environnement. Par ailleurs la délibération nous demande d'attribuer ces marchés pour treize ans, donc sur une durée s'étalant sur trois mandatures, alors qu'elle pourrait se limiter à deux mandatures en la ramenant simplement à douze ans. Je propose donc un amendement pour réduire cette durée.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

J'entends ce que vous dites mais malheureusement je ne peux pas prendre un amendement de cette importance qui modifie totalement le contenu de ce que le Conseil de Paris va présenter. Nous nous en retrouverions isolés et cela n'aurait pas d'effet. Je ne veux donc pas vous faire miroiter quelque chose qui ne se produira pas, à moins que la délibération ne soit rejetée ou amendée au Conseil de Paris. Votre souhait sera toutefois inscrit au procès-verbal.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je voterai alors contre la délibération.

Ariel WEIL, Conseiller d'Arrondissement

Je tiens à répondre à quelques points factuels sur les commentaires entendus. Cette procédure peut paraître courte mais a en réalité été plus longue. Comme je l'ai brièvement évoqué, elle s'inscrit dans la continuité d'une précédente procédure qui avait été considérée comme nulle car les conditions de concurrence et d'appel d'offres n'étaient pas égales pour toutes les sociétés. Lorsque la Ville de Paris a souhaité relancer l'appel d'offres, elle fait appel à toutes les sociétés qui avaient déjà répondu. L'appel s'est fait sur les mêmes bases, à quelques coefficients techniques près.

Par ailleurs, si nous pouvons regretter ou se féliciter de cette mise en concurrence, il faut rappeler qu'elle a été faite sur la base d'un cahier des charges défini par la Ville de Paris qui comprenait un certain nombre d'objectifs ambitieux en termes d'écologie. Les premières durées de convention retenues étaient treize et quinze ans. La durée de treize ans a finalement été retenue. Il s'agissait de trouver une durée qui garantissait une rentabilité économique pour les acteurs invités à concourir à l'appel d'offres.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Vous apprendrez au fil du temps que vous ne pourrez pas convaincre madame FAUGERON. Je crois qu'elle vous a écouté avec attention mais elle ne changera pas d'avis. Je mets donc au vote ces deux délibérations.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 8 voix pour, 2 voix contre (Corine FAUGERON, Boniface N' CHO) et 2 abstentions (UMP)).

2014DFA1019 (Direction des Finances et des Achats)**Signature d'un protocole de fin de convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs de transports public de surface.****Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire**

Il s'agit de la signature d'un protocole de fin de la convention d'exploitation de la publicité sur les abris à installer sur la voie publique pour les voyageurs. Nous parlons ici des abribus. Nous avons déjà plus ou moins acté cette fin de convention lors du Conseil d'arrondissement de décembre 2013 où nous avons voté pour un nouveau marché. La même société, Sopact, a été retenue et cette délibération a pour objet de raccourcir les délais de fin de convention de manière à poser le plus rapidement possible les nouveaux abribus. Je vous ai amené en illustration les différents modèles qui seront installés dans les prochaines semaines. Vous remarquerez que certains ont un toit végétal, d'autres un toit solaire, et leur forme est beaucoup plus moderne que ceux actuellement posés. Les abris sont modulables et la société Sopact s'engage par cette convention à opérer un planning prévisionnel pour la pose et dépose du nouveau mobilier dans le 4^e.

Je profite de l'occasion pour vous signaler que le premier abribus de la rue Rambuteau, le plus proche de la rue Beaubourg, fera partie de ce nouveau mobilier urbain.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Pour les mêmes raisons que les précédentes délibérations, nous nous abstenons. Le sujet mérite un éclaircissement. Je vous avoue que je n'étais pas au Conseil de Paris en 1993 mais une convention datant de cette année-là explique que le prestataire est tenu à la réalisation de la pose et de la dépose du nouveau mobilier, sans que cela ne donne lieu à un nouveau contrat. Or la majorité nous propose aujourd'hui un contrat de transition pour ces opérations de pose et de dépose. La logique aurait voulu que cela se fasse dans le cadre de la convention de 1993. Pour cette raison, des questions seront posées au Conseil de Paris et à la Commission des Finances pour obtenir des éclaircissements quant à ce contrat. Aussi nous nous abstenons.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je viens de regarder à quoi ressemblaient les nouveaux abribus et je suis désolée de constater qu'ils présentent les mêmes inconvénients que les anciens. Ils gênent la visibilité des piétons qui descendent du bus ainsi que celle des cyclistes pour les abris du quai Célestin. Les abris sont toujours fermés du côté de la piste cyclable, ce qui est extrêmement gênant. Nous aurions autrefois parlé de la « dangerosité » de cette installation.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Quel sera alors votre vote ?

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je viens de découvrir les modèles. J'allais *a priori* voter pour mais désormais je ne sais plus.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Il existe le grand et le petit modèle. Le petit modèle n'est pas fermé sur le côté.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Dans ce cas, je veux bien voter pour le petit modèle.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je mets au vote cette délibération. Adoptée avec deux abstentions, je vous remercie.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (UMP).

2014DFPE1378 (Direction des Familles et la Petite Enfance)**Convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur, la société SODEXO et la Ville de Paris.****Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Je suis très heureuse de vous présenter aujourd'hui la délibération DFPE1378 qui est un renouvellement pour la sixième fois de la convention de partenariat entre l'association les Restaurants du Cœur, la SODEXO et la Ville de Paris. Elle a pour but de réaliser une collecte de dons auprès des parents des enfants fréquentant les établissements d'accueil de la Petite Enfance. La Ville de Paris apporte une nouvelle fois son concours en s'appuyant sur l'ensemble du réseau des établissements d'accueil de la Petite Enfance et des mairies volontaires pour mettre à disposition des familles un lieu de stockage dans leurs locaux. La société SODEXO, partenaire des Restaurants du Cœur, assure pour sa part la confection et la diffusion des supports de communication ainsi que la mise à disposition de sa logistique pour l'enlèvement et le stockage des dons collectés. Au cours de la collecte réalisée du 2 au 6 décembre 2013 l'ensemble des dons a représenté 450 sacs de 100 litres dans les établissements participant et 165 sacs de 100 litres dans les seize mairies d'arrondissement qui ont pris part à cette opération. Les dons ont été répartis dans les six centres d'activité de dons alimentaires, vestimentaires et de produits d'hygiène des Restaurants du Cœur qui accueillent à Paris 2 000 bébés de sept jours à dix-huit mois.

Peut-être avez-vous eu l'occasion de lire des articles parus cette semaine dans la presse et qui se faisaient l'écho d'une récente étude de l'INSEE montrant que les familles monoparentales sont de plus en plus touchées par la pauvreté. Elles sont plus de 22% de la population pauvre alors qu'elles ne représentent que 8,5% de la population totale. Le taux de pauvreté touche une famille monoparentale sur trois. Nous sommes particulièrement concernés par ce chiffre à Paris. Il s'agit souvent de mères seules avec de jeunes enfants. Le sujet de l'aide aux enfants a donc besoin de la mobilisation de chacun. Cette convention met chacun à contribution et en fait un projet qui rassemble la Ville de Paris; une société privée, la SODEXO; une grande association, les Restaurants du Cœur et chacun d'entre vous qui êtes sollicités, surtout si vous avez des enfants, pour apporter des vêtements, des produits d'hygiène, des poussettes, des chauffe-biberons et tout ce qui peut être utile pour des enfants.

La partie alimentaire est à part. Vous connaissez déjà la grande collecte de la Banque Alimentaire et je profite de l'occasion qui m'est donnée pour faire un petit aparté, si Monsieur le Maire m'y autorise, en vous annonçant que la collecte cherche des bénévoles. J'ai promis de me faire l'écho de cet appel ce soir. Je vous assure, pour avoir été moi-même dans ces centres de distribution, que tout ce que vous apportez est utilisé. Pour toutes ces raisons je vous demande de bien vouloir voter ces délibérations.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Très bien. Je vous remercie d'avoir fait cet appel auprès du Conseil, et les habitantes et habitants qui ont la gentillesse d'y assister s'en feront eux-mêmes l'écho. En l'absence de remarques particulières, je mets au vote cette délibération importante et humaniste. Unanimité. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014DJS330 (Direction de la Jeunesse et des Sports)**Esplanade des Villes « Compagnons de la Libération » quai Henri IV – Création d'un équipement sportif – Déclaration préalable**

Boniface N'CHO, Conseiller d'Arrondissement

Cette délibération s'inscrit dans la dynamique mise en place par la municipalité. La majorité avait en effet déposé un vœu demandant plus d'espace consacré au sport dans l'arrondissement. Suite au succès du *playground* installé au Pavillon de l'Arsenal cet été, la municipalité a voulu reconduire cette opération et la pérenniser, avec comme condition que l'installation soit modulable et déplaçable. La délibération que je vous propose autorise Monsieur le Maire à la création d'un équipement sportif situé sur le quai Henri IV. Je profite de l'occasion pour féliciter la majorité pour la rapidité de cette création qui va apporter beaucoup de bien à l'arrondissement et aux associations sportives qui sont en constante demande d'espace.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Il est vrai que cet espace a connu un grand succès cet été. Plus de deux mille enfants ont visité le Pavillon de l'Arsenal et se sont rendus sur cet espace, qui avait bénéficié de publicité dans toute la ville. Bien que cette place Pierre Teilhard de Chardin soit toujours sujette à un projet de végétalisation, elle a offert le temps de cet été un espace sportif. Le succès de sa fréquentation a poussé la majorité à décider d'une installation équivalente, qui soit modulable. L'idée de la délibération que Boniface N'CHO vient de présenter consiste en la création d'un équipement sur l'Esplanade des Villes « Compagnons de la Libération » qui puisse être déplacé vers un autre quartier, si besoin est. L'idée est de développer une pratique du sport nouvelle et adaptée au rythme des Parisiens et que les jeunes puissent utiliser cet équipement à différents endroits selon les saisons. Il s'agit donc d'un engagement fort de la majorité pour encourager la pratique sportive dans l'arrondissement et je suis, comme nous sommes tous autour de cette table, attaché à cette pratique.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Merci, Monsieur le Maire. Vous m'aviez effectivement parlé de cette installation lors des cérémonies du 25 août dernier. Durant l'été, cet emplacement a eu le mérite d'exister et a permis à des jeunes de jouer au ballon. Nous pouvons nous en féliciter car nous manquons toujours de place en la matière. Cependant, pour différentes raisons, ce terrain ne pouvait qu'être éphémère et notamment parce qu'il n'était pas sécurisé. Chacun sait qu'il n'y a pas plus inconscient qu'un enfant courant après un ballon, et en particulier au cœur d'un carrefour complètement accidentogène. L'équipement était certes doté de filets mais qui n'étaient pas hauts car le ballon pouvait passer par-dessus.

Je n'ai aujourd'hui rien contre l'installation que vous nous proposez. Je suis très attaché au sport et cela fait dix ans que je me bats dans cet arrondissement pour qu'il devienne un vrai sujet de politique municipale. Il constitue un véritable moyen de lutte contre le stress urbain, il véhicule des valeurs éducatives très importantes et incarne un vrai sujet de santé publique pour chaque Parisien. Je vous invite tous à faire du sport pour rester en bonne santé.

Toutefois, excusez-moi de vous dire, Monsieur le Maire, qu'au regard de la situation dans le 4^e arrondissement en matière de pratique sportive, la réponse proposée aujourd'hui est plus que modeste. Vous êtes élu dans l'arrondissement depuis 2001 et la situation en termes d'accueil de pratique sportive n'est pas digne d'une sous-préfecture de province. Ce que nous tolérons dans cet arrondissement riche, qui paye beaucoup d'impôts proportionnellement à d'autres arrondissements, ne serait toléré dans aucune sous-préfecture de province. Nous ne disposons que d'un gymnase pour vingt-huit mille habitants, qui n'est plus aux normes, alors que vous nous en promettez un deuxième depuis 2001. Le terrain du TEP Neuve-Saint-Pierre est quant à lui toujours délabré, comme toute structure d'accueil sportive dans cet arrondissement.

Vous nous proposez aujourd'hui un terrain éphémère. Ce matin, après avoir accompagné mes enfants à l'école et m'être arrêté devant les plaques commémoratives du Jardin des Rosiers-Joseph Migneret, je me suis rendu sur l'Esplanade des Villes « Compagnons de la

Libération ». Vous auriez pu m'y voir, Monsieur le Maire, faire des comptages. Nous disposons sur cet espace de quinze mètres de large maximum entre le mur du quai et le trottoir. Je veux bien que vous essayiez de placer un terrain de sport sur une telle surface mais cela ne répondra pas aux critères des fédérations concernées. Il s'agit également d'un secteur de co-visibilité. Vous connaîtrez aussi des problèmes de sécurité, puisque le quai est couramment emprunté par des véhicules. Enfin, tout terrain de sport doit être accompagné d'une logique d'encadrement.

Nous allons aujourd'hui nous abstenir car nous attendons de voir. Je suis très pragmatique et je vote toujours en fonction de l'intérêt général et jamais en fonction d'intérêts partisans. Je reste dubitatif sur cette délibération. La priorité aujourd'hui est que nous disposions d'un gymnase aux normes, d'un deuxième gymnase et que le terrain Neuve-Saint-Pierre soit rénové comme vous l'avez annoncé dans votre Edito. Cette « culture de l'éphémère » est sympathique mais ne touche pas à l'essentiel.

Vous avez, comme moi, pu faire le tour des stands des associations et notamment des associations sportives et culturelles lors du dernier Forum samedi dernier. Vous avez pu entendre que leur premier problème concerne les créneaux horaires. Elles n'ont pas assez de place et certaines doivent refuser des enfants. La délibération est donc une réponse insuffisante pour répondre aux énormes problèmes que connaît notre arrondissement depuis des années. Je me permets de vous rappeler qu'il n'y a pas eu un seul investissement en la matière dans l'arrondissement depuis 2001.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Vous ne me découragez pas. Lorsque cette idée de *playground* a été discutée avec le directeur du Pavillon de l'Arsenal, il nous a été donné la possibilité de passer par la procédure lente, incluant la consultation du Conseil d'arrondissement, du conseil de quartier, des associations et des riverains. Cela a levé beaucoup de voix contre, y compris au sein de ma propre majorité. J'ai plutôt considéré que peu d'arguments s'opposaient à une installation éphémère. Vous ne pouvez pas dire qu'elle n'était pas sécurisée. Le ballon passe certes par-dessus les filets mais les enfants étaient protégés. Le terrain était parfaitement aux normes de la Préfecture de Police qui a délivré l'autorisation d'accueil du public et d'une pratique sportive à cet endroit. Un futur Zidane parmi les enfants pouvait effectivement envoyer le ballon par-delà les filets mais fort heureusement aucun accident n'a eu lieu.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Avec Zidane, le ballon ne sort pas du terrain.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Cela peut parfois arriver s'il met un coup de tête. Pour en avoir discuté avec des riverains, nous nous attendons à entendre des oppositions à cette installation. L'implantation sur le quai exigera effectivement que l'on étudie nombreux éléments, comme le bon espace, la sécurisation, l'accompagnement et le champ visuel. Toutefois nous ne disposons pas que du quai haut, mais également du quai bas. Je veux que des discussions sans tabou s'ouvrent sur ce sujet et que toute idée nouvelle soit entendue. Vous savez comme moi qu'il faut parfois mettre la charrue avant les bœufs pour qu'une idée progresse. Si l'on ne part que des inconvénients, tout s'arrête. Dans les Directions vous avez toujours un ingénieur, un technicien, des gens très pointus qui ne voient que les inconvénients, et qui veulent aussi nous protéger. Je souhaite aujourd'hui que toute idée nouvelle, comme ce *playground* qui pourrait prendre la forme d'un chapiteau, puisse prendre vie.

Vous nous reprochez que tout cela n'est pas digne d'une sous-préfecture. Vous oubliez que le 4^e arrondissement n'a pas les mêmes frontières. Nous avons comme voisins le 12^e, le 11^e, le 3^e, le 1^{er}, le 5^e et nous sommes heureusement en capacité de partager les équipements

parisiens. Si les habitants des autres arrondissements peuvent bénéficier de bibliothèques, du théâtre de la Ville, du centre Pompidou, de la maison Victor Hugo, les habitants du 4e peuvent aussi traverser la Seine, passer le Pont-Marie et le Pont des Tournelles, pour jouir des équipements de leurs voisins.

Nous étions évidemment au forum des associations et j'ai même aidé des familles qui ne trouvaient plus de places dans l'arrondissement à trouver des correspondants pour les inscrire à des cours de tennis dans le 11^e, bien que ceci relève de l'organisation entre les associations. Les élus et moi-même sommes là pour défendre le 4e arrondissement et travaillons à ce que les habitants obtiennent le maximum de choses. En matière de sport, nous sommes victimes de nos contraintes urbanistiques et de notre histoire. L'arrondissement s'est en effet longtemps caractérisé par une culture littéraire et patrimoniale qui ne voyait pas toujours le sport d'un bon œil. Aujourd'hui, M. ROGER, nous sommes peut-être les deux premiers, vous, dans votre rôle d'opposition, et moi, dans mon rôle de maire, à vouloir développer le sport dans l'arrondissement. Je ne suis pas sûr que cela était très présent dans la culture de nos prédécesseurs, que ce soit messieurs KRIEG et FINEL ou encore Mme BERTINOTTI.

Je me suis assuré, en allant visiter avec Anne HIDALGO la préfiguration du Centre de Recherches internationales rue Charles V, que le terrain de sport et le futur gymnase de Neuve-Saint-Pierre étaient bien présents sur les maquettes des architectes. Ces installations sont actées. La nouvelle génération à laquelle appartient Boniface N'CHO désire plus d'espace pour la pratique sportive. Je vous rappelle que nous ne sommes que le conseil municipal mais je peux vous assurer que nous ne cessons de solliciter, avec Boniface N'CHO le nouvel adjoint au Sport, Jean-François MARTINS. Tout le monde ici a envie de plus de sport l'arrondissement, et je me battraï pour cela tant que je serai maire, mais je n'en ferai pas un enjeu politicien.

Boniface N'CHO, Conseiller d'Arrondissement

Cela m'attriste un peu que vous vous absteniez sur cette délibération. Je note que vous dites que nous sommes des gens sympathiques, ce qui est très aimable de votre part, mais nous sommes aussi des gens pragmatiques. Comme vous avez pu le noter, nous connaissons un vrai problème de créneaux horaires et ce terrain éphémère modulable a justement pour objectif de s'inscrire dans le processus d'attribution des créneaux sportifs qui est actuellement mis en place. Je vous garantis que nous ne cessons de chercher de nouveaux espaces dans l'arrondissement mais que nous manquons sincèrement de place.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'Arrondissement

Je pense que la pratique sportive ne peut pas être éphémère. Elle est de l'ordre du mode de vie, qui s'inscrit dans la durée et qui imprègne votre vie quotidienne. Autrefois, nos ancêtres chasseurs et cueilleurs couraient dans la steppe et souffraient moins de maladies chroniques que nous. Nous ne pouvons pas nous permettre de développer des équipements qui ne soient que purement éphémères. Autant la culture, qui nous ouvre l'esprit et nous donne des visions, peut bénéficier de ce type d'installation, mais la pratique sportive doit s'inscrire dans une habitude de vie. Elle crée de la santé publique et du lien social. Aussi je ne comprends pas l'intérêt d'un équipement qui serait éphémère et déplaçable. Je suis moi-même sportive depuis très longtemps et j'ai besoin d'équipements sûrs et durs, et de régularité. Je partage donc la position de Vincent ROGER sur ce sujet.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Je ne peux pas vous laisser dire ce que vous avez dit sur Pierre-Charles KRIEG. Il est vrai que la demande de sport est plus un phénomène de société aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a trente ans, mais Pierre-Charles KRIEG, qui a souvent été en avance sur son temps et qui anticipait les choses en vrai Gaulliste, a créé durant son mandat de maire le Clos des Blancs Manteaux. Cet espace est certes peut-être plus adapté à la pratique culturelle qu'à la

pratique sportive, mais sans la halle des Blancs Manteaux, la situation serait nettement plus catastrophique. Par ailleurs, il a également créé le terrain Neuve-Saint-Pierre. Il a donc été un maire innovant, qui a essayé de trouver de nouveaux endroits pour faire du sport. Je me permets aujourd'hui de me montrer sévère envers votre majorité parce qu'en quatorze ans vous avez été incapables de trouver un lieu pour installer un nouveau gymnase ou même de rénover le complexe Saint-Merri qui est dans un état déplorable. La situation est maintenant à l'urgence et vous répondez à cette urgence avec une proposition clairement insuffisante. Même s'il m'arrive bien sûr de vous trouver sympathique, c'est la proposition que je qualifiais un peu péjorativement de « sympathique », sachez que je suis très pragmatique et que je voterai ce projet le moment venu, s'il me semble opportun. La pratique sportive pour les associations et pour les parents comprend aussi un accueil, des vestiaires, des douches et ne se réduit pas à un terrain sur un quai.

Je conclurai en répondant à votre position d'installation sur le quai bas. J'ai également eu cette idée lors de mon passage de ce matin, mais j'ai constaté que l'espace y était encore plus étroit que sur le quai haut. Il est en escalier sur une bonne partie et est ensuite limité par une rampe. Vous disposez à mon estimation de cinquante à cent mètres possible, mais avec toujours la même largeur de moins de quinze mètres. J'entends bien votre projet mais il ne constitue, à mon sens, pas la réponse essentielle.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

En tout cas vous ne m'empêchez pas d'avancer et de considérer que tout nouvel équipement sera bénéfique pour l'arrondissement. Le terrain ne se déplacera pas tous les deux jours, il sera toujours installé pour un certain temps. La nouveauté réside surtout dans sa nature modulable. Beaucoup de communes qui ne disposent des richesses de Paris et des moyens fiscaux du 4^e arrondissement seraient ravies de disposer d'une telle installation.

Par ailleurs, je vous rappelle que la couverture du TEP Neuve-Saint-Pierre est actée et que j'ai obtenu un terrain supplémentaire. Il est aujourd'hui dans les plans et ne pourrait éventuellement être arrêté que par un vote contraire au Conseil de Paris. Je suis maire depuis deux ans, ce qui est déjà une certaine durée, et j'ai pu obtenir ce terrain. Je ne me laisserai pas décourager pour la suite car je veux encore obtenir plus. Je tiens toutefois compte du prix des travaux à faire au gymnase Saint-Merri et du fait que la période est difficile.

Il faut que nous arrêtons là cette discussion car nous avons encore beaucoup de délibérations et qu'il est déjà 21 heures. Je vais faire comme faisait Jacques CHIRAC et couper les interventions. Je pense que chacun a parlé en conviction et cela m'a beaucoup stimulé dans ma mission. Vos remarques ne me dérangent pas du tout, que ce soient celles exprimées par Mme WEILL-REYNAL sur la santé publique que les vôtres, M.ROGER. Je n'ai simplement pas apprécié la comparaison avec la sous-préfecture car je trouve cela injuste vis-à-vis des richesses de l'arrondissement. Ces débats restent très stimulants et je vous encourage à continuer sur cette dynamique.

Je mets au vote cette délibération. Adoptée à la majorité avec deux abstentions. Nous progressons. C'est moins douloureux quand vous vous abstenez : ce sont deux voix qui comptent. Je vous remercie. Nous reviendrons sur ce sujet car je pense que nous allons nous heurter à des forces contraires.

La délibération est adoptée à la majorité, avec deux abstentions.

2014DPE1019 (Direction de la Propreté et de l'Eau)

Programme local de Prévention des Déchets 2014 – Subventions (70.057 euros) et aide en nature (4.745 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je suis chargée de présenter cette délibération qui entre dans les objectifs du plan local de prévention des déchets. Il nous est demandé de réduire la production de déchets par habitant de trente-et-un kilos kg par an. Pour aider à atteindre ce résultat, la Ville engage un certain nombre d'associations pour lancer des programmes de sensibilisation et pour essayer de réellement mettre cela en œuvre. Une dizaine d'associations ont, à ce jour, répondu à l'appel d'offres et proposent des formations telles que le compost ou pour apprendre à cuisiner les restes. J'ai d'ailleurs à ce propos une très bonne méthode pour les faire manger par les enfants : j'appelle le repas de restes le « repas chinois », qui consiste en plein de petits plats sur la table.

Nous vous demandons ce soir d'accepter à ce que l'on verse à chacune des associations une certaine somme pour les aider à mettre en place leurs propositions. Je regrette un peu que toutes n'inscrivent pas, comme solution première à la réduction des déchets, la limitation de la consommation. Il faut que nous soyons tous conscients que cette réduction passera avant tout par une consommation restreinte et plus intelligente. Deux associations proposent un travail axé sur ce sujet. Je remarque qu'elles se situent, comme souvent, en quartiers défavorisés et je pense que c'est une erreur. La production de déchets est en effet beaucoup plus importante dans les quartiers favorisés où les poubelles débordent. Ces associations sont listées dans le document : *J'aime Le Vert, Les Amis Recycleurs, Pic Pic Environnement, Compost à Paris, Salle Saint-Bruno, A Toi Théâtre, Association PIMMS (Point d'Information et de Médiation Multiservices), V'ile Fertile, Si Tu Vois Adrienne, Le Chaînon Manquant, EM Théâtre, La Maison du Canal, L'Association GDIE (Groupe de Diffusion et d'Information de l'Environnement et l'Association Carton Plein.*

Ces associations se réunissent elles-mêmes avec d'autres associations de leur quartier et développent souvent des liens avec les ressourceries et les régies de quartier. Il est tout à fait intéressant de voir ce réseau de l'économie sociale et solidaire se tisser au travers de ces associations. Tout cela est extrêmement positif pour la suite et je vous invite à voter pour cette délibération.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Nous voterons cette délibération, bien que je n'ai pas toujours compris l'objectif de ces associations. Je vois bien l'idée de lutter contre la production de déchets mais je ne vois pas assez dans cette délibération la volonté de faire acte de pédagogie auprès des enfants et des écoles. Il ne faut peut-être pas multiplier les initiatives et vraiment centrer les actions vers les primaires, collèges et lycées. Cela me paraîtrait le plus important.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Vous constaterez à l'occasion de la réunion « Caisse des Ecoles », des grands progrès qui ont été faits sur les économies de nourriture. Nous avons notamment réalisé vingt mille euros d'économie sur le pain. La révolution est en marche dans ce domaine. Par ailleurs, comme l'a soulevé Corine FAUGERON, la vie associative prend sa part d'importance dans ces efforts. J'insiste pour que toutes ces démarches soient menées avec le plus grand sérieux, et dès le plus jeune âge. Je mets donc la délibération au vote. Unanimité. Je vous remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014DPE1029 (Direction de la Propreté et de l'Eau)**Nettoiemment des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude - Marché de services – Modalités de passation.****Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire**

Il s'agit d'une délibération concernant le nettoyage des voies publiques parisiennes avec engins laveurs haute pression à eau chaude et d'une passation de marché public. Vous trouverez en pièce jointe le cahier des clauses administratives particulières. Vous savez que l'entretien des voies publiques parisiennes sur plus de 1500 km par plus de trois cent quatre-vingt engins comprennent aussi des OCNA : des Opérations Coordonnées de Nettoiemment Approfondi sur vingt mille points stratégiques à Paris répertoriés pour des nettoiemments en profondeur, dans des endroits plus fréquentés ou des rues particulièrement salies par des actes d'incivilités, comme la rue des Juges Consuls ou encore la rue de Venise dans le 4e arrondissement. Le nettoyage de ces endroits par engins laveurs à haute pression a lieu deux fois par mois.

Il s'agit de passer un nouveau marché pour ces engins laveurs à haute pression qui, je le précise, utilisent de l'eau usée mélangée à des produits spécifiques pour leur fonctionnement. Ils peuvent exceptionnellement utiliser de l'eau potable si leurs citernes d'eau usée ne sont pas suffisantes. Ces engins sont également contraints par les clauses à ne pas utiliser de motorisation thermique diesel. Je vous fais enfin remarquer une petite erreur dans la délibération : le 4e arrondissement y apparaît dans le lot 2 de la passation de marché alors qu'il est répertorié dans le lot 1 du cahier des clauses. Elle sera rectifiée pour son passage au Conseil de Paris.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Je voulais expliquer mon vote. Je m'abstiendrai pour le groupe communiste car le nettoyage qui est proposé est un service curatif au sens où il intervient pour retirer ce qui ne peut plus être lavé par les nettoiemments traditionnels et classiques. Il pourrait donc ne pas être nécessaire s'il était donné plus de moyens aux services de la Ville, notamment en augmentant la fréquence des passages et le nombre d'agents.

Au profit de cette expiration de marché au 18 avril 2015 le groupe communiste est favorable à un retour vers la régie municipale de ce service. En raison de cette préférence, je m'abstiendrai.

Christophe Girard Maire du 4^e arrondissement

Merci. Je mets au vote cette délibération.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour et 1 abstention (Evelyne ZARKA (PC)).

2014DVD1052 (Direction de la Voirie et des Déplacements)**Marché d'études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien en deux lots géographiques.****Ariel WEIL, Conseiller d'Arrondissement**

Il me revient à nouveau de vous présenter une délibération technique et, à nouveau, elle porte sur l'attribution de marchés publics, à nouveau il s'agit de conventions qui arrivent à échéance, le 1er janvier 2015, et à nouveau enfin, elle a été divisée en deux lots – nord et sud - afin de faciliter cette réattribution. Ces marchés portent sur des études de reconnaissance de sols, qui sont fréquentes et nécessaires en cas de désordre sur la voie publique, sur les espaces verts ou les terrains de sport ou en cas de programmes de travaux neufs, de rénovation ou de lourde réparation. Le lot Nord est environ trois fois plus large que le lot Sud et couvre beaucoup plus d'arrondissements, expliquant l'inégalité des enveloppes

proposées aux deux lots. Il s'agit aujourd'hui de voter pour l'étude préalable à cette passation de marché et d'approuver le règlement de la consultation, l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières. Je vous encourage donc à voter cette délibération.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci. En l'absence de questions particulières, je passe au vote. Unanimité. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2014DVD1067 (Direction de la Voirie et des Déplacements)

Parc de stationnement de Lutèce (4e) 6 Avenant n° 3 à la convention pour la révision et la modernisation de la grille tarifaire.

Julien LANDEL, Premier adjoint au Maire

Le parc de stationnement de Lutèce se trouve sous la place Louis Lépine et s'ouvre sur le boulevard du Palais. Il a été mis en service le 20 décembre 1988 et sa concession s'achèvera le 19 décembre 2018. Nous ne sommes qu'en 2014 et je vous propose de voter aujourd'hui un avenant pour modifier la grille tarifaire de ce parking. Il peut accueillir trois cent vingt-deux places de stationnement et neuf places de deux-roues. Quatre-vingt-seize de ces places sont réservées par la préfecture de police à proximité. Ce parking a enregistré des résultats décevants depuis les années 1990, avec une baisse des recettes de plus de 700 000 euros par an entre 2007 et 2013. L'idée est d'augmenter ces recettes et de modifier la grille tarifaire pour la mettre en adéquation avec d'autres parkings parisiens mais également de s'adapter au quotidien et à la fréquentation de ce parking. Un tarif résident sera en effet désormais appliqué ainsi qu'une tarification de courte durée au quart d'heure. Je vous épargne l'exposé exhaustif de la grille tarifaire, que vous pouvez retrouver dans la délibération.

L'objectif est donc d'aller vers plus de souplesse et plus d'adaptabilité, tout en augmentant les recettes de ce parking afin qu'il puisse devenir plus rentable. Les résidents pourront toutefois bénéficier d'une baisse de prix de 60% à 90% du tarif de l'abonnement de base. Cette nouvelle grille a reçu un avis favorable en juin 2014 de la commission Sapin qui réunit élus de la majorité et de l'opposition et qui a délibéré à l'unanimité sur cette proposition. Je vous remercie.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je m'intéresse beaucoup aux recettes de ce parking et je pense qu'il ne fait effectivement pas ce qu'il faut pour les obtenir. Il compte seulement neuf places pour les deux-roues alors qu'une centaine de motos stationnent tous les jours au-dessus du parking. Il faut faire entrer ces deux-roues motorisés dans le parking et leur faire payer leur stationnement, dans la mesure où elles polluent autant que les autres voitures et ajoutent en plus une pollution sonore.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'Arrondissement

Nous allons voter cette délibération mais je suis un peu amusée par la modification de la grille qui, comme vous le dites, crée un impact très limité sur l'attractivité du parc qui n'est pas très efficace et, d'un autre côté, vous augmentez les prix. Il m'aurait paru plus logique de baisser les prix de façon à attirer les clients. Cela me semble relever de la logique économique la plus élémentaire. L'adaptation des tarifs pour les résidents me paraît en revanche une très bonne idée car se garer aujourd'hui à Paris coûte de plus en plus cher.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci. Je mets au vote cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité, avec les remarques faites de part et d'autres que j'ai entendues. Je vous en remercie.

La délibération est adoptée à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

VŒUX 0420140019

Vœu présenté par les Elus du groupe UMP relatif à la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

CONSIDÉRANT que les perturbateurs endocriniens sont soupçonnés d'être la cause de nombreuses pathologies : cancers, maladies neurodégénératives et troubles du développement du système nerveux, augmentation des problèmes d'infertilité, etc. ;

CONSIDÉRANT que l'Organisation mondiale de la Santé qualifie les perturbateurs endocriniens de « *menace mondiale pour la santé humaine, la faune et l'environnement* » et préconise de protéger la santé des femmes et des enfants en « *réduisant l'exposition avant la conception, pendant la gestation et pendant l'enfance et l'adolescence* » ;

CONSIDÉRANT que le Parlement européen intime aux pouvoirs publics de prendre des mesures visant à réduire l'exposition humaine à court et à long terme aux perturbateurs endocriniens dans son rapport de 2013 sur la protection de la santé publique contre les perturbateurs endocriniens ;

CONSIDÉRANT le retard pris par la Ville de Paris dans les campagnes de mesures des polluants dans les lieux d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans et les écoles maternelles en application du décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 ;

CONSIDÉRANT que les produits issus de l'agriculture biologique ne représentent qu'une part minoritaire dans les repas des cantines scolaires, notamment pour les fruits et légumes ;

CONSIDÉRANT que l'information des Parisiens aux dangers des perturbateurs endocriniens reste insuffisante, notamment pour les publics sensibles (femmes enceintes et jeunes enfants) ;

Les élus du groupe UMP du conseil du 4^{ème} arrondissement proposent que le 4^{ème} arrondissement soit un arrondissement pionnier en la matière et que le conseil d'arrondissement émette le vœu que la mairie de Paris :

- s'engage sur une trajectoire « *0 perturbateur endocrinien* » ;
- que les cahiers des charges travaux programmés dans les établissements scolaires et les crèches précisent l'emploi de produits comportant le moins de polluants chimiques possible ;
- que les marchés de fournitures des équipements publics privilégient les produits sans composé organique volatil ;
- que l'ensemble des équipements publics municipaux fasse l'objet d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur, au-delà des écoles et des établissements de la petite enfance ;
- que le site paris.fr soit doté d'une rubrique de biosurveillance pour retracer les niveaux d'exposition des Parisiens aux polluants chimiques ;

- permette aux caisses des écoles de chaque arrondissement de renforcer la part du bio dans l'alimentation, sans surcoût pour les parents ;
- lance une campagne de sensibilisation des Parisiens aux dangers des polluants chimiques et sur les moyens de réduire l'exposition des personnes vulnérables.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Monsieur le Maire je vous disais tout à l'heure que le pouvoir que détient l'opposition est un pouvoir de sensibilisation et je voudrais ce soir vous sensibiliser à la pollution chimique et à la nécessité de réduire les perturbateurs endocriniens dans la cité et en particulier en milieu scolaire. Toutes ces substances chimiques sont présentes dans nos produits quotidiens et plus particulièrement dans nos pesticides, dans les meubles et bien d'autres choses. Elles sont la cause de nombreuses pathologies et la communauté scientifique s'inquiète grandement à leur endroit. Elles pourraient être responsables de cancers, de troubles du système nerveux et surtout, messieurs, de troubles de la fertilité. Cela concerne près d'un couple sur deux dans Paris. L'évolution de la fertilité masculine est très préoccupante et la pollution chimique est une de ses causes. Aussi nous paraît-il urgent de nous attaquer à ce problème.

Ce constat est partagé par le Parlement Européen, l'OMS et la communauté scientifique. C'est d'ailleurs dans ce cadre que le gouvernement précédent avait mis en place le Grenelle de l'Environnement et un de ses articles était justement de déclarer la guerre aux substances chimiques nocives. Nous considérons que ce plan doit être amplifié à Paris et développé. Il avait été demandé aux communes dans le cadre du Grenelle d'effectuer un diagnostic par écoles. Aujourd'hui, seulement une trentaine d'écoles sur les 661 écoles de Paris ont mené cette étude.

Le vœu que l'on vous propose, Monsieur le Maire, est de faire de notre arrondissement, et à travers lui, de Paris, un pionnier en la matière pour s'engager dans une trajectoire de zéro perturbateurs endocriniens, que les cahiers des charges de travaux programmés dans les établissements scolaires et les crèches précisent l'emploi de moins de produits comportant le moins de polluants chimiques possibles, que les marchés de fournitures publiques privilégient les produits sans composés organiques volatiles et que l'ensemble des équipements publics municipaux fassent l'objet d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur. Il faut rappeler à ce sujet que nous passons 80% de notre temps en vase-clos. Entre le métro, notre lieu de travail et notre domicile, nous sommes effectivement toujours en contact avec l'air intérieur.

Nous demandons enfin que le site Paris.fr soit doté d'une rubrique de bio-surveillance, que les caisses des écoles de chaque arrondissement puissent renforcer la part du bio – et je note et félicite les progrès évoqués dans notre arrondissement – et que soit lancée une campagne de sensibilisation des Parisiens aux dangers des polluants chimiques et sur les moyens de réduire l'exposition des personnes vulnérables.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Merci beaucoup. Si j'ai bien compris, ce vœu est présenté dans chaque Conseil d'arrondissement suite à l'interview de Mme KOSCIUSKO-MORIZET dans le Journal du Dimanche sur ce sujet. La Ville de Paris ayant déjà mené un certain nombre de travaux depuis 2001 en ce domaine, j'ai confié à Karen TAIEB le soin de vous répondre, pour tenter de faire mieux encore.

Karen TAIEB, Adjointe au Maire

Merci. Effectivement nous sommes tous ici sensibilisés mais également d'accord avec le fait qu'il faille lutter contre tout ce qui nous empoisonne au sens propre du terme, et notamment contre les perturbateurs endocriniens. Nous connaissons leurs effets délétères sur la santé et particulièrement sur la baisse de la fertilité et la qualité du sperme. Ils ont également leur

responsabilité dans des cancers hormonaux dépendants et des anomalies de la reproduction. Il s'agit là d'un sujet d'une extrême gravité et il n'est pas question de laisser les choses se faire lorsque la santé publique est en jeu.

Le vœu que vous présentez ce soir, comme vient de le préciser Monsieur le Maire Christophe GIRARD, est présenté dans tous les conseils d'arrondissement. Il donne hélas l'impression d'arriver *ex-nihilo*. Les questions d'environnement manquent peut être à Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET mais ce vœu fait fi de tout ce qui a été fait, avant son arrivée à Paris, par la Ville et le département. Aussi nous ne pouvons pas voter ce vœu en l'état. Des vérités doivent d'abord être rétablies et elles sont absentes de ce vœu. Nous proposons notamment un certain nombre de considérants qui rappelleront non seulement le volontarisme de la Ville de Paris en ce domaine et le travail déjà effectué. La lutte contre ces polluants menée depuis de nombreuses années doit être rappelée.

Ce vœu ne peut notamment se faire sans rappeler que le Bisphénol A, composant des biberons et d'emballages de composants alimentaires, a été totalement proscrit des crèches. Notre collègue Christophe NAJDOVSKI s'est notamment beaucoup battu pour cela depuis 2009. Grâce à ses équipes, ni biberon, ni jouet, ni aucun article de puériculture présent dans une crèche de Paris ne contient aujourd'hui de Bisphénol A. Il faut également rappeler que la DFPE et la DASCO se sont inscrites dans une démarche de développement durable et que sont aujourd'hui utilisés des produits éco-labellisés, que les savons utilisés par les enfants dans les écoles ne contiennent pas de paraben et que nous sommes arrivés à plus de 30% d'alimentation bio dans la restauration collective, grâce à des travaux commencés depuis plusieurs années.

Nous nous dirigeons à ce jour vers un 50% de bio dans les écoles. Tout cela reste évidemment perfectible mais la lutte contre ces polluants chimiques ne va pas commencer aujourd'hui avec ce vœu : elle va se poursuivre. Cela est clairement inscrit dans la feuille de route de l'adjointe à la Maire de Paris à la Santé avec le plan parisien de santé qui est en cours et son volet spécifique sur les perturbateurs endocriniens. Il sera présenté en Conseil de Paris en 2015.

Nous vous proposons ainsi d'amender votre vœu avec ces considérants qui rétablissent la vérité. Nous sommes tous d'accord sur cette lutte contre les polluants chimiques qui nuisent à la santé des Parisiens mais il faut également dire la vérité. Tout n'est pas mentionné dans votre vœu. Nous vous proposons d'y ajouter différents considérants et éléments qui, je l'espère, vous convaincront de voter ce vœu ainsi amendé. En l'état nous ne pouvons le voter favorablement.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous propose d'entendre chaque intervention avant de pouvoir leur donner une réponse complète.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je n'aime pas cette posture qui considère que les prédécesseurs n'ont rien fait. Je viens du groupe des Verts et j'étais écolo avant cela. Je lutte depuis très longtemps contre les perturbateurs endocriniens et ce, avant même d'être entrée en politique. Je pense que la Ville a réellement changé des choses depuis 2001. Les jardins de la Ville n'emploient par exemple plus de pesticides et arrivent à un taux de zéro phytocides. Il s'agit du résultat d'un travail qui a été entamé depuis la première mandature 2001-2008 et s'est poursuivi de 2008 à 2014. C'est une mesure qui touche aussi les tout-petits et les adolescents. Nous entrons en contact avec ces perturbateurs endocriniens par l'eau, l'air et l'alimentation. Ce sont trois domaines sur lesquels il faut travailler et la Ville a pris une bonne direction depuis 2001.

Vous parlez de l'air intérieur et j'aimerais ajouter la précision que l'air intérieur le plus pollué qui soit est celui des voitures. Dans votre voiture, vous asphyxiez vos enfants et les exposez à énormément de produits très dommageables pour eux. C'est une des raisons pour lesquelles nous avons toujours lutté contre ces voitures car elles sont dangereuses pour la santé de tous. L'usage du vélo est bien plus sain. Bien que j'estime que la politique de la Ville n'aille pas toujours assez vite en matière d'environnement, je suis toutefois obligée de reconnaître que les choses ont beaucoup progressé depuis 2001 et continuent à progresser. Je suis contente de voir qu'aujourd'hui, vous progressiez avec nous. Nous allons bientôt arriver à tous mieux respirer. Je vous en remercie.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Y a-t-il d'autres interventions ? Nous pouvons nous en tenir là. Je dois reconnaître que le poids du groupe écologiste depuis 2001 et renouvelé en 2008 a en effet infléchi dans ce sens la politique menée par la Ville. Un historique nous paraissait juste. Je pense que vous auriez fait de même si vous étiez dans la situation inverse.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Mme TAIEB et Mme FAUGERON, connaissez-vous Mme Célia BLAUDEL ? Vous disiez que visiblement, Mme KOSCIUSKO-MORIZET était totalement incompétente...

Karen TAIEB, Adjointe au Maire

Je parlais seulement des questions environnementales.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

Elle peut être attaquée sur beaucoup de choses mais il est assez rare – mais vous avez le droit à votre originalité, Mme TAIEB – d'entendre dire que Mme KOSCIUSKO-MORIZET ne soit pas au courant des questions d'environnement. Je garde en mémoire ce que même Cécile DUFLOT avait reconnu.

Karen TAIEB, Adjointe au Maire

Je vais répéter ce que j'ai dit : elle a fait fi de ce qui a été fait avant son arrivée en matière de politique environnementale.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

D'accord. Je lis que Célia BLAUDEL dit « *NKM sait de quoi elle parle. Je ne peux pas le nier.* » J'attire là votre attention que l'adjointe à la Maire de Paris en charge du dossier reconnaît elle-même dans le Journal du Dimanche que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET était parfaitement au courant de ces questions-là. Il me semble qu'elle est également à l'origine du Grenelle de l'Environnement au sein de ma famille politique, qu'elle a quelque peu changé l'opinion de Jacques CHIRAC il y a une dizaine d'années et qu'elle a été la première à parler d'environnement au sein de l'UMP. Je suis donc un peu surpris d'entendre ce soir que Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET n'est pas au fait et n'ait pas compris les problèmes parisiens. Elle a été candidate à la mairie de Paris, elle est élue de Paris et présidente du groupe d'opposition. Il me semble qu'elle sait de quoi elle parle concernant ce sujet.

Par ailleurs, je ne nie pas qu'il y a eu des choses de faites et notamment sur le changement des biberons en crèche qui, je le précise, avait été initié par la ministre de la Santé sous le précédent gouvernement. Je ne peux que féliciter la Ville de Paris d'avoir suivi cette initiative. J'ai été membre d'un comité que vous avez présidé Mme TAIEB et vous pouvez reconnaître qu'il m'est arrivé de saluer la majorité pour son travail et ses succès. Je suis un peu déçu que Mme FAUGERON n'aille pas dans mon sens car je salue tout ce qui a été fait depuis dix ans mais pas toujours assez vite et assez loin. Nous sommes notamment très en retard sur le diagnostic dans les écoles et une de nos propositions est d'aller plus vite en ce sens. Nous préconisons aussi de faire de la pédagogie auprès des parisiens. Pardon de vous dire que beaucoup de personnes ne sont pas au courant de cette problématique.

Je suis prêt à reconnaître les travaux menés par la majorité et je comprends qu'une chose puisse vous déplaire dans nos considérants, à savoir le retard pris par la Ville de Paris dans les campagnes de mesure de polluants dans les lieux d'accueil collectifs des enfants. C'est le seul reproche mentionné dans le vœu. Nous vous proposons aujourd'hui d'aller plus en avant.

Pour répondre à votre question, Monsieur le Maire, je maintiens mon vœu tel qu'il est et le soumets en l'état à votre haute sagacité.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous sommes donc dans une situation très simple. Le sujet a permis à la majorité de rappeler ce qui avait été fait, avec la modestie de reconnaître qu'il faut continuer à aller plus loin. Je crois que les positions sont claires à ce stade. Il n'y aura pas d'accord ni de vœu de travaillé ensemble. Je le respecte.

Vincent ROGER, Conseiller d'arrondissement, Conseiller régional d'Île-de-France

J'attire votre attention, Monsieur le Maire, sur le fait que vous avez reçu mon vœu il y a dix jours et que personnellement, j'en découvre un ce soir. Il s'agit d'une position parisienne large puisque nous avons déposé des vœux dans chaque arrondissement. Nous ne pouvons faire fusionner comme ça ces deux vœux. Des éléments vont dans le bon sens dans les deux mais j'aurais aimé pouvoir prendre connaissance du vôtre en amont de ce Conseil d'arrondissement. Vous conviendrez qu'il est un peu compliqué de travailler à un vœu commun dans ces conditions.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Ce que je disais n'était pas dirigé contre vous personnellement. Le vœu est présenté dans tout Paris et Mme KOSCIUSKO-MORIZET en a fait une forte communication hier dans le Journal du Dimanche. Tout cela relève d'une logique politique. De notre côté, nous nous sommes mis en cohérence avec la mairie de Paris, avec madame la Maire et son très bon adjoint à la Santé, Bernard JOMIER qui nous a transmis un certain nombre d'éléments. Nous nous sommes mis ici en conviction. Corine FAUGERON a dit ce qu'elle ressentait comme élue par rapport à la vie politique. Dans cette affaire, je respecte le point de vue de chacun et je ne juge pas votre position. Nous avons aussi découvert un peu les choses avec la communication de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET dans le Journal du Dimanche, même si le texte était déjà arrivé depuis quelques jours.

Je ne connais pas ces sujets-là particulièrement. J'ai écouté, nous avons consulté et nous en avons discuté ensemble. Chaque arrondissement a aussi des attitudes différentes. Je sais, par exemple, que dans le 10^e ce soir, le Maire propose que ce vœu soit débattu uniquement au Conseil de Paris et donc, de ne pas participer à un vote au Conseil d'arrondissement, considérant qu'il concerne un territoire plus large. J'ai choisi de favoriser ce soir, au sein du 4^e, les points de vue des membres de la majorité, qui comprennent deux écologistes et Mme Karen TAIEB qui est de profession médicale comme Mme WEILL-RAYNAL.

J'ai moi-même eu l'occasion d'apprendre des choses en lisant et en travaillant. Je me suis d'ailleurs senti très concerné sur la procréation. Je suis père de deux fils de 30 et d'un, âgé de 6 ans et demi que j'ai eu à 50 ans. Je l'ai plutôt réussi mais quand on connaît aujourd'hui les dangers de ces produits sur la dégradation du sperme, c'est très angoissant. Je n'encourage pas par là tous les hommes de 50 ans à faire des enfants mais je tiens à souligner comme ce sujet est grave et important et nous concerne tous. J'ai grand respect pour les vœux présentés aujourd'hui et les sujets abordés, mais nous connaissons aussi une difficulté d'ordre politique. Je comprends l'irritation de Corine FAUGERON sur le manque de considération ressenti de l'opposition envers les travaux déjà menés.

Martine WEILL-RAYNAL, Conseillère d'Arrondissement

La seule chose que l'on puisse regretter à propos de ces deux vœux est non seulement la dimension politique que nous ne nions pas mais également une dimension qui concerne l'intérêt des Parisiens. Si vous nous aviez donné votre vœu au moins ce matin ou hier, je suis sûre que nous aurions pu nous mettre d'accord sur des sujets d'intérêt collectif qui concernent tout le monde et ne sont pas spécialement politiques. Je connais assez bien ces sujets et je connais leur complexité. Il est ainsi regrettable que l'on découvre votre vœu seulement ce soir. Je suis sûre que nous aurions pu nous mettre d'accord et travailler ensemble, non pas dans un intérêt politique mais dans l'intérêt des Parisiens.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

C'est peut-être ce qu'il se passera justement en Conseil de Paris. Nous sommes un peu mal à l'aise à l'échelon de l'arrondissement. Ce sont des sujets de santé publique et nous voulons tous être constructifs et nous sentons que rien ne pourra se passer à notre niveau mais à celui du Conseil de Paris. Nous vous proposons ce soir cette solution et je respecte que cela soit un peu court pour vous, mais nous ne sommes pas en position de voter votre vœu.

Je mets au vote le vœu tel que présenté au Journal du Dimanche hier et au Conseil d'arrondissement depuis quelques jours, sans amendements des uns et des autres. Deux votes pour, trois abstentions et sept voix Contre. Le vœu est repoussé, avec 3 voix d'abstention. Je vous remercie.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 7 voix contre, 2 voix pour (UMP) et 3 abstentions (Corine FAUGERON, Boniface N' CHO (EELV) Anne LEBRETON (RDGC et apparentés)). Le vœu est rejeté.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous allons maintenant passer au vœu tel que vous l'avez déposé, Mme TAIEB.

Karen TAIEB, Adjointe au Maire

Je vous épargne la lecture orale mais vous disposez tous d'un exemplaire.

VŒU 0420140020

L'ensemble des membres du Conseil a émis un avis favorable pour l'examen du vœu amendé V0420140020 présenté, lors de la séance, par les Elu-e-s de la Majorité relatif à la réduction de l'exposition des parisiens aux polluants et substances néfastes pour la santé.

Conformément à l'article L.2511-12 al.5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 21 du règlement intérieur du Conseil du 4^e arrondissement ;

Considérant le travail déjà engagé par la Ville de Paris dans la lutte contre l'exposition des parisiens aux perturbateurs endocriniens et l'exposition à d'autres polluants dont les COV (composés organiques volatiles) ainsi que les CMR (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques) ;

CONSIDERANT que les perturbateurs endocriniens sont soupçonnés d'être facteurs de risque de nombreuses pathologies : cancers, maladies neurodégénératives et troubles du développement du système nerveux, augmentation des problèmes d'infertilité, etc. ;

CONSIDERANT que l'Organisation Mondiale de la Santé qualifie les perturbateurs endocriniens de « *menace mondiale pour la santé humaine, la faune et l'environnement* » et préconise de protéger la santé des femmes et des enfants en « *réduisant l'exposition avant la conception, pendant la gestation et pendant l'enfance et l'adolescence* » ;

CONSIDERANT que le Parlement européen intime aux pouvoirs publics de prendre des mesures visant à réduire l'exposition humaine à court et à long terme aux perturbateurs endocriniens dans son rapport de 2013 sur la protection de la santé publique contre les perturbateurs endocriniens ;

CONSIDERANT que la DFPE et la DASCO sont engagées dans une démarche de développement durable qui irrigue notamment les marchés, les travaux et la construction ;

CONSIDERANT que les marchés de la DFPE proscrivent le bisphénol A, les formamides et phtalates, les parabènes et le plomb ;

CONSIDERANT que dès 2010 les biberons contenant du bisphénol A ont été supprimés des crèches parisiennes ;

CONSIDERANT que la vaisselle destinée aux enfants est aujourd'hui également garantie sans bisphénol A, de même que les jouets et l'ensemble des articles de puériculture ;

CONSIDERANT que les nouveaux marchés alimentaires limitent très strictement l'emploi du bisphénol A dans les contenants alimentaires et prévoient leur suppression à terme ;

CONSIDERANT que dans les crèches, les formamides et phtalates sont proscrits dans les jouets, le mobilier, et les produits d'hygiène corporelle;

CONSIDERANT la prévention réalisée dans les crèches concernant la présence de perturbateurs endocriniens dans l'alimentation (vis-à-vis du méthyl-mercure (poissons prédateurs), des jus de soja et dérivés, de l'exposition alimentaire au cadmium (exclusion des aliments les plus exposants : pas de crustacés, d'arachides, de soja)) ;

CONSIDERANT que les titulaires des marchés de produits d'entretien ont l'obligation de fournir des produits porteurs d'éco-labels (sacs poubelle, détergents, lessives...);

CONSIDERANT que les établissements d'accueil de petite enfance de la Ville de Paris utilisent, pour le soin des enfants, des savons liquides hypoallergéniques ne contenant ni parabens ni phtalates ;

CONSIDERANT le carnet de l'administration du Plan Climat Énergie de Paris adopté à l'unanimité par le Conseil de Paris en décembre 2012 qui fixe comme objectif d'atteindre 30% de produits d'alimentation durable dans la restauration collective d'ici 2014 ;

CONSIDERANT que l'information des Parisiens sur les dangers des perturbateurs endocriniens peut être améliorée, notamment pour les publics sensibles (femmes enceintes et jeunes enfants) ;

CONSIDERANT l'engagement de la Ville de Paris dans la réalisation de campagnes de mesure de la qualité de l'air intérieur;

Les élus du conseil du 4^e arrondissement proposent de confirmer l'orientation volontariste prise par la Ville de Paris pour réduire l'exposition des Parisiens aux polluants et substances néfastes pour la santé :

- en apportant leur plein soutien à l'élaboration en cours du Plan parisien de santé environnementale, à même d'apporter une réponse globale et cohérente à la problématique des expositions chimiques néfastes à la santé et inscrit dans la feuille de route de l'Adjoint à la Maire de Paris délégué à la Santé en mai 2014. Ce plan comporte notamment un volet exposition aux perturbateurs endocriniens (PE), cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), composé organique volatile (COV) et sera présenté au Conseil de Paris en 2015 ;
- en s'engageant à poursuivre la trajectoire « 0 perturbateur endocrinien » et « 0 cancérigène, mutagène et toxique pour la reproduction » dans toutes les activités de la ville ;
- en réaffirmant que les cahiers des charges des travaux programmés dans les établissements scolaires et les crèches exigent l'emploi de produits comportant le moins de polluants chimiques possible ;
- en réaffirmant que les marchés de fournitures des équipements publics privilégient les produits sans composé organique volatile (COV) ;

- en garantissant que l'ensemble des équipements publics municipaux fasse l'objet d'une campagne de mesure de la qualité de l'air intérieur, au-delà des écoles et des établissements de la petite enfance, conformément à la réglementation au plus tard en 2020 pour les établissements du second degré et 2023 pour tous les autres établissements publics ;
- en poursuivant sur paris.fr et par d'autres médias, l'information des Parisiens sur les modes d'exposition aux polluants chimiques et sur les risques encourus pour la santé ;
- en réaffirmant comme objectif d'atteindre 50% d'alimentation durable dans l'ensemble de la restauration collective y compris dans les repas des crèches et des écoles en 2018 ;
- en lançant une campagne de sensibilisation des Parisiens aux dangers des polluants chimiques et sur les moyens de réduire l'exposition des personnes vulnérables.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Nous indiquerons au procès-verbal que ce second vœu a été présenté aux membres de l'opposition ce soir, qu'ils en ont fait la lecture pendant la séance du conseil municipal et qu'ils ont demandé à bénéficier de plus de temps pour en discuter. C'est quelque chose qui doit être entendu.

Evelyne ZARKA, Adjointe au Maire

Mais nous, nous n'avons pas fait de tribune dans le Journal du Dimanche.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Restons à la mesure du 4^e arrondissement. Je veux que l'on soit très honnête sur cela. Je mets donc au vote le vœu qui vient en réponse au vœu présenté par l'opposition.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 abstentions (UMP) Le vœu amendé avec un avis favorable de la majorité, est adopté.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je voulais ajouter que j'avais trouvé un point très intéressant dans le premier vœu, qui était la campagne d'information sur le danger des perturbateurs endocriniens. Elle aurait permis aux gens de mieux les connaître et les identifier. Le nouveau vœu, quant à lui, sans l'écrire explicitement, invite à la méfiance envers les OGM. Je suis très contente de pouvoir voter enfin un vœu de la majorité qui aborde ce sujet.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je sais qu'il est tard mais il me reste quelques communications à faire.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il reste mon vœu à voter.

Christophe Girard Maire du 4^e arrondissement

De quel vœu parlez-vous ? Il me semblait que vous l'aviez finalement retiré.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Non, je n'ai jamais retiré ce vœu. Je demande une interruption de séance

Christophe Girard Maire du 4^e arrondissement

Présentez alors votre vœu mais il me semblait qu'il avait été retiré. Toutefois, le document n'a pas été communiqué aux membres du Conseil et le vœu n'est pas inscrit à l'ordre du jour. J'ordonne une interruption de séance de quelques secondes pour faire le point auprès des services sur ce malentendu.

Interruption de séance d'une minute.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Il est apparemment trop tard pour que mon vœu soit entendu. Trop tard pour les toutous. Poursuivons

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Attendez, Mme FAUGERON, ce n'est pas à vous de décider de cela. Il s'agit d'un malentendu qu'il faut se garder de dramatiser. Ne dites pas que votre vœu ne sera pas entendu : ce n'est pas vous qui présidez la séance. Si vous aviez été présente à la réunion de préparation du Conseil, vous auriez remarqué que votre vœu n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Nous aurions alors rectifié.

Je vais expliquer brièvement au public ce qu'il s'est passé, sans retarder la séance. Mme FAUGERON propose un vœu qui concerne un jardin pour les besoins des chiens. J'ai suggéré que le conseil de quartier soit consulté pour ne pas le mettre en porte-à-faux sur ce sujet important. Nous réexaminerons ce vœu comme il se doit, dans le respect des vœux présentés, au prochain Conseil d'arrondissement. Les chiens et leurs maîtres seront toujours là. Croyez-moi qu'il ne s'agit pas d'un coup tordu : nous avons simplement suivi l'ordre du jour.

COMMUNICATIONS INTERNES

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vais commencer par un sujet qui a beaucoup bouleversé les habitants et les élus. Je parle de la fermeture de la maison de la presse Agora que nous avons apprise par des panneaux apposés. Comme vous le savez il est très rare qu'un commerçant prévienne la mairie, centrale ou d'arrondissement, lorsqu'il cède son bail. Cette maison de la presse, rue des Archives, qui faisait le chiffre d'affaires le plus élevé de toutes les maisons de presse de France, hors Relais H, a donc cédé son bail pour une somme très importante à une enseigne. Nous ne l'avons appris qu'une fois l'opération réalisée. Nous sommes dans une économie de marché face à laquelle la mairie ne dispose pas d'outils.

J'ai évidemment réagi à ma manière, et je pense que c'est ce que vous attendez de moi, en rencontrant M. ABONNENC, président de Mediakiosk, organisme qui ouvre des kiosques à Paris. Je vous rappelle que deux petites maisons de la presse avaient déjà fermé dans l'arrondissement, une dans le bas de la rue des Archives, près de la rue de la Verrerie et la seconde dans le haut de la rue du Temple, à l'angle avec la rue Rambuteau. Nous étions déjà en responsabilité lors de ces fermetures : cela fait beaucoup.

La disparition de cette maison de la presse Agora qui vendait des livres et des magazines va créer pour les habitants et tous les clients qui venaient y acheter des publications étrangères une dégradation de leur qualité de vie. J'ai donc enclenché une procédure d'urgence, ce que les services de la voirie et des bâtiments de France apprécient rarement, pour que deux kiosques soient installés dans deux espaces convenables. Il est encore trop tôt pour que je puisse vous donner plus de détails mais sachez que si nous réussissons cette implantation « en réaction » à une gentrification de la rue des Archives, nous aurons fait notre devoir. Les deux kiosques que j'ai demandés seront rue des Archives et rue des Blancs-Manteaux où sont actuellement garés nombreux scooters de façon illégale puisqu'ils empiètent sur l'espace public au coin d'une école.

La directrice de l'école avec qui je me suis entretenue est tout à fait favorable à cette implantation, ainsi que les parents d'élèves. Les Bâtiments de France ont pour l'instant et

oralement donné un avis plutôt favorable pour les deux implantations. Le premier sera donc à l'angle de la rue des Blancs-Manteaux côté Nord, vers l'église des Blancs-Manteaux et le Crédit Municipal, près de l'espace Kreig, contenu dans l'espace contre le bâtiment qui est d'ailleurs assez ingrat à cet endroit. Le second kiosque sera lui implanté quasiment en face d'Agora.

Par ailleurs, j'ai été ce matin auditionné avec mes collègues des autres arrondissements, d'opposition comme de la majorité, sur l'ouverture des commerces le dimanche. Nous avons partagé, malgré nos sensibilités politiques différentes, des points de convergence sur l'augmentation des nuisances, du tourisme et de nos inquiétudes vis-à-vis des habitants. J'ai pour ma part défendu la place des habitants avant l'activité économique à tout prix.

Je tenais donc à informer les membres du Conseil, à égalité de traitement, comme les habitants, de ma réaction et de l'exercice de mon devoir en espérant voir une solution aboutir dans les dix ou quinze prochains jours sur l'implantation réelle d'au moins un kiosque sur deux, voire des deux avant la fin du mois.

Il n'est pas d'usage d'intervenir durant les communications mais je sens que vous avez une question, Mme FAUGERON.

Corine FAUGERON, Adjointe au Maire

Je voulais rappeler que ce magasin était spécialisé sur la presse étrangère et je voulais savoir si un des deux kiosques proposera cette offre.

Christophe Girard, Maire du 4^e arrondissement

Je vous ai épargné la lecture complète de la communication mais la démarche que j'ai menée a justement consisté à demander une compensation de l'offre qui existait. C'est la raison pour laquelle je parlais de presse étrangère, à savoir américaine, anglo-saxonne ou encore asiatique. Notre arrondissement est cosmopolite et cette démarche me paraissait pour cela importante. Vous jugerez au résultat. Les études ont été initiées.

Je suis confus de vous retenir aussi tard mais je dois terminer par un dernier point. La Maire de Paris est très attachée à l'investissement participatif au budget, qui incarnait un point fort de sa campagne. Je préfère pour ma part parler de « participation des Parisiens au budget d'investissement de la ville de Paris ». L'occasion vous est donnée de vous exprimer sur une partie du budget de la Ville et de choisir parmi quinze projets d'envergure. Vous aurez jusqu'à cinq choix, dans la limite d'une enveloppe de vingt millions d'euros, pour soutenir les projets favorisés. Je serais ici tenté d'encourager mes collègues M. ROGER et Mme WEILL-RAYNAL à faire entendre leur voix sur le volet sportif.

J'ai souhaité dans le cadre de cet événement que la mairie du 4^e fasse preuve d'enthousiasme sympathique, pour reprendre le qualificatif employé par M. ROGER, et d'initiative, en permettant au plus grand nombre de s'exprimer. J'ai ainsi demandé qu'en plus de l'urne fixe à l'accueil de la mairie, nous disposions d'une troisième urne pour aller à la rencontre des habitants. Les élus de la majorité, accompagnés de référents « jeunesse territoire » et d'agents de la mairie, iront ainsi à la sortie des classes des écoliers, collégiens et lycéens, afin d'inciter enfants et adolescents à s'exprimer le plus largement possible, d'autant que le vote est ouvert à tous les Parisiens et toutes les Parisiennes, sans condition d'âge et que beaucoup de projets mis au vote les concernent directement.

MANIFESTIONS ET EVENEMENTS

Christophe Girard Maire du 4^e arrondissement

Le week-end des 27 et 28 septembre sera celui de la mobilisation pour le vote de participation. Le samedi 27, une urne sera placée sur le marché Beaudoyer tandis qu'en matinée, Anne HIDALGO sera dans notre arrondissement pour participer à cette mobilisation. Elle a en effet choisi plusieurs arrondissements et nous fait l'honneur de venir dans le 4^e.

Enfin, le vide grenier du dimanche 28 septembre sera également l'occasion de faire participer le plus grand nombre à cette votation citoyenne qui honore Paris et ses habitants.

Je vous prie d'excuser la longueur de cette séance. Je finirai par un message à celles et ceux qui nous envoient leurs questions. Vous savez que nous devons respecter une certaine période mais, dès que le nouveau règlement intérieur sera adopté, complété et clarifié, nous pourrons de nouveau entendre les questions du public. Je souhaite en attendant que nous répondions dès que possible à toutes les questions que vous auriez à poser de façon à ce que vous ne soyez pas lésés dans cet exercice.

Je vous rappelle, en dernier point, que le festival Kiosquorama se déroulera le vendredi 19 septembre au jardin du Clos des Blancs Manteaux et que le festival des Rendez-Vous de la Lune aura lieu du 26 septembre au 3 octobre à la salle des fêtes.

Je vous remercie et vous souhaite une très belle soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.